

Procès-verbal (Article L.2121-25 du CGCT)

Conseil Municipal

du 26 mars 2021

18 h 00 - Salle de spectacles des Carmes - 33210 LANGON

PRESENTS : Jérôme GUILLEM, Chantal PHARAON, Serge CHARRON, Jacqueline DUPIOL, Jean-Jacques LAMARQUE, Dominique CHAUVEAU-ZEBERT, Denis JAUNIE, Chantal FAUCHE, David BLE, Georges DUGACHARD, Patrick POUJARDIEU, Laurence BLED, Christophe FUMEY, Claudie DERRIEN, Christophe DORAY, Jennifer WILBOIS, Sandrine BURLET, Myriam CORRAZE, Cédric TAUZIN, Guillaume STRADY, Marion CLAVERIE, Clément BOSREDON, Anne-Laure DUTILH, Didier SENDRES, Xavier HENQUEZ, Jean-Philippe DELCAMP

ABSENTS EXCUSES : Jean-Pierre MANSENCAL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Lourdes GONCALVES à Jean-Jacques LAMARQUE, Valérie SABAT à Didier SENDRES

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe DORAY

Date de convocation à la séance : vendredi 19 mars 2021

✚ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Christophe DORAY a été désigné.

✚ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2021

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 26 février 2021. Le procès-verbal de la séance du 26 février est adopté à l'unanimité

✚ COMPTE RENDU DES DÉCISIONS ET DES MAPA

Conformément aux dispositions de l'article L2122- 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été porté à la connaissance de l'Assemblée les décisions prises par le Maire :

<u>DECISION N° 17-2021 :</u>	<u>CONTRAT DE LOCATION LOGEMENT 1 ALLEE GARROS A LANGON : MONSIEUR AURIOL MAKAYA.</u> Signature d'une convention d'occupation avec Monsieur Auriol MAKAYA né le 05 mars 1997 à compter du 03 mars 2021 jusqu'au 31 mai 2021 de l'immeuble communal sis à LANGON au n° 1 Allée Garros pour un loyer mensuel de 84 €.
<u>DECISION N°18-2021 :</u>	<u>Remboursement suite à l'annulation des spectacles du centre culturel</u> Remboursement des spectateurs qui avaient acheté une place pour assister au spectacle L'AMOUR REMPLUME ou de leur proposer un échange pour une place de même valeur sur un spectacle de la saison 2020/2021 de la Scène des Carmes. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Centre culturel des Carmes Article 6718.
<u>DECISION N°19-2021 :</u>	<u>REMBOURSEMENT DE SINISTRE.</u> Encaissement de la somme de 66,13 € par virement au trésor public de la Compagnie d'assurances SMACL de NIORT concernant le sinistre dommages aux biens en date du 25 janvier 2021.
<u>DECISION N°20-2021 :</u>	<u>Remboursement suite à l'annulation des spectacles du centre culturel</u> Remboursement des spectateurs qui avaient acheté une place pour assister aux spectacles LE SUBLIME SABOTAGE ou de leur proposer un échange pour une place de même valeur sur un spectacle de la saison 2020/2021 de la Scène des Carmes. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Centre culturel des Carmes Article 6718.
<u>DECISION N°21-2021 :</u>	<u>REMBOURSEMENT DE SINISTRE.</u> Encaissement de la somme 167,00 € par virement au trésor public de la Compagnie d'assurances SMACL de NIORT concernant le sinistre responsabilité civile en date du 01 juillet 2020.
<u>DECISION N°22-2021 :</u>	<u>AMENAGEMENT BOULEVARD LEON BLUM ET CREATION D'UN PARKING DE STATIONNEMENT</u> Signature du marché de travaux concernant l'aménagement du Boulevard Léon Blum et de créer un parking de stationnement en procédure adaptée avec la société COLAS Agence Pépin – 22 route de Villandraut 33210 LANGON pour un montant de 725 486.91 € HT soit 870 584.29 € TTC.

	<p>Les travaux se dérouleront en 3 phases : 2 phases sur 2021 et la 3ème phase sur 2022</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget</p>
<u>DECISION N°23-2021 :</u>	<p><u>Remboursement suite à l'annulation des spectacles du centre culturel</u></p> <p>Remboursement des spectateurs qui avaient acheté une place pour assister au spectacle ou de leur proposer un échange pour une place de même valeur sur un spectacle de la saison 2020/2021 de la Scène des Carmes.</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Centre culturel des Carmes Article 6718.</p>
<u>DECISION N° 24-2021 :</u>	<p><u>AMO MARCHE TELEPHONIE</u></p> <p>Signature d'un marché de service pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du marché de Téléphonie de la commune de Langon en procédure adaptée avec la société EM CONSEIL – rue Cantelaudette 33310 LORMONT pour un montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tranche Ferme : 3 917.50 € HT - Tranche Optionnelle : 1 200.00 € HT <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget</p>
<u>DECISION N°25-2021 :</u>	<p><u>CONVENTION D'AUDIT ET DE CONSEIL EN INGENIERIE FISCALE (TLPE)</u></p> <p>Signature avec la société CTR GROUPE LEYTON, 16 boulevard Garibaldi à ISSY LES MOULINEAUX (92130), une convention d'audit et de conseil en ingénierie fiscale (TLPE), dont la teneur figure en annexe de la présente décision, pour l'établissement de la facturation l'année 2021.</p> <p>La rémunération du prestataire se décompose en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une partie établie au taux de 10 % des recettes - Une partie au réel pour l'impression, la mise sous-pli et l'envoi des courriers d'incitation, de mise en demeure et d'avis avant taxation d'office. Dans les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Impression : 0.40 cts pour la 1ère page et enveloppe puis 0.31 cts par feuille supplémentaire Affranchissement : 0.567 cts pour les courriers simples ; 4.55 € la lettre recommandée avec accusé de réception <p>En tout état de cause, la rémunération ne pourra être supérieure à 25 000 euros TTC.</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 7368.</p>
<u>DECISION N°26-2021 :</u>	<p><u>Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle Claude NOUGARO au Centre Hospitalier du Sud Gironde Langon – La Réole pour le transfert du centre de vaccination</u></p> <p>Signature d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle Claude NOUGARO avec le centre hospitalier du Sud-Gironde Langon – La Réole, dont teneur figure en annexe de la présente décision, à compter du 25 mars 2021 jusqu'à la fin de la campagne de vaccination.</p>
<u>DECISION N° 27-2021 :</u>	<p><u>REDACTION DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p> <p>Signature d'un marché de service pour la Rédaction des procès-verbaux du Conseil Municipal de la commune de Langon, en procédure adaptée, avec la société MEMO AND CO - 7 rue de la Tour de Veyrines 33700 MERIGNAC pour un montant annuel de : 3 000.00 € HT soit 3 600.00 € TTC (facturation non forfaitaire) sur la base de 10 Conseils municipaux par an d'une durée de 2h.</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget</p>
<u>DECISION N°28-2021 :</u>	<p><u>Réalisation d'un plan de la Ville de Langon</u></p> <p>Confier à la SARL IB-MEDIAS – « EDIPUBLIC »</p> <p>Immatriculée au RCS de Poitiers sous le n° 489 455 063 000 37 dont le siège social est situé 33 avenue des Temps Modernes à Chasseneuil-du-Poitou (86360)</p>

	la réalisation du plan de ville de Langon 2021 et sa fourniture en mai/juin 2021 de 9 000 exemplaires à titre gratuit (0 €) moyennant la commercialisation par ses soins d'encarts publicitaires. Le contrat est établi pour une durée de 1 an, du 1er mai 2021 au 30 avril 2022.
--	---

Jean-Philippe DELCAMP : À propos de la décision 27-2021, je m'étonnais que la rédaction des procès-verbaux soit confiée au privé. 360 euros par Conseil municipal, cela me semble un peu excessif. Je comprends que cela ne soit pas facile, j'ai été le premier à le dire, mais dans ce cas, il faut peut-être embaucher. Que ce soit sous-traité au privé, je ne suis pas d'accord.

David BLÉ : Pour t'apporter quelques précisions, nous sommes partis du constat qu'il y avait régulièrement des demandes de modifications, et ce n'est pas du tout un reproche. Le travail était fait par nos services du mieux possible, mais c'est aussi quelque chose qui prend beaucoup de temps. Donc, comme pour un ensemble de choses, nous voulons éventuellement évaluer des alternatives. Là, c'est ce que nous avons fait, nous avons pris ce contrat pour un an renouvelable deux fois et nous évaluerons à la fin le montant, l'ensemble des coûts (car le temps, c'est aussi un coût) et la qualité de ce qui est fait. C'est dans ce sens que nous avons pris cette décision. Cela ne veut pas dire que nous le ferons toujours, mais cela vaut la peine de l'évaluer et de le comparer. Pour l'instant, nous ne pouvons pas le comparer, et pour le comparer, nous avons choisi de prendre cette alternative. Mais bien entendu, la question s'est aussi posée telle que tu la poses, et nous pouvons nous engager à faire un retour sur l'évaluation que nous aurons faite entre les deux possibilités que nous avons.

Monsieur le Maire : J'ajoute à cela, Jean-Philippe, que depuis le début du mandat, nous sommes engagés à aller chercher des financements, des subventions, c'est assez lourd et nous manquons d'ingénierie humaine à l'intérieur de la commune et il faut que nous arrivions à nous dégager du temps. C'est Ève qui fait le compte rendu et aujourd'hui, cela mobilise une semaine entière de travail pour elle. C'est énorme. Je préférerais, d'autant plus qu'elle a les compétences, qu'elle soit mobilisée en appui sur notre Directrice Générale des Services pour travailler sur ces dossiers de subventions. Il est très important pour nous de nous dégager du temps en ressources en interne pour pouvoir le faire.

Aujourd'hui, nous sommes malheureusement contraints de faire ces relevés par écrit et c'est pourquoi, dans le prolongement de la remarque de David BLÉ, nous rencontrerons lundi la directrice des Archives départementales, car nous avons l'obligation de garder ces traces.

Nous avons déjà évoqué par le passé le fait que nous sommes enregistrés, et aujourd'hui filmés, et puisque c'est aussi un investissement pour la commune de nous filmer, nous voulons savoir si cela vaut archive numérique, quitte à y adjoindre les dossiers qui pourraient être téléchargés.

Je vous proposerai de travailler là-dessus et cela ira dans l'évaluation au bout d'un an pour voir ce que nous pouvons faire.

Didier SENDRÈS : Vous avez noté que je n'ai pas posé la question par écrit. Cela m'a servi de leçon, la dernière fois que j'en ai posé une, vous n'y avez pas répondu. J'ai donc dit que je n'en poserais plus et je vous laisserai la responsabilité de refuser de répondre si je les pose à l'oral.

Je voulais intervenir dans le même sens que Jean-Philippe DELCAMP. Mais c'est un sujet qui n'est pas majeur, parce que 3 600 euros, dans le budget de la ville, ce n'est pas très important. Cela pose néanmoins la question de l'externalisation des tâches. C'est une tâche que nous avons toujours réalisée à la Mairie de Langon. De tout temps, il y a toujours eu quelqu'un pour le faire et je pense que dans une commune qui a presque 4,7 millions d'euros de charges de personnel, nous avons les moyens humains de traiter ce genre de choses. Je pense que cela ne procède pas d'une démarche de la commune qui est allée chercher du talent pour le faire à notre place, je crois que ce serait plutôt une entreprise qui serait venue faire le tour des communes pour présenter ce qu'elle fait, ce qu'elle propose pour les soulager.

Que cela soulage une personne qui travaille une semaine comme vous l'avez dit, je comprends, mais je pense que c'est une tâche qui n'a pas besoin d'être externalisée et que nous pouvons la réaliser à la mairie comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Je rejoins donc notre collègue DELCAMP sur ce dossier.

Monsieur le Maire : Sur ta remarque, tu es très à cheval sur les règlements, notamment le Règlement intérieur de notre Conseil municipal, libre à toi de t'affranchir de cela. Nous nous sommes imposé un fonctionnement que nous devons tous respecter. Tu ne pourras pas nous en faire le reproche, si tu n'es pas dans les clous. Nous avons cependant toujours essayé de répondre au mieux. L'avantage des questions adressées à l'avance, c'est surtout que cela nous permet chacun d'être à la hauteur de notre place et de pouvoir nous préparer aux réponses, tout simplement.

Didier SENDRÈS : J'entends, mais le Règlement intérieur a toujours existé de la façon dont il est rédigé aujourd'hui. Depuis toujours, il faut poser les questions par écrit. Jusqu'à maintenant, une certaine latitude était laissée et nous sommes également assez malins pour savoir, quand nous allons poser une question qui a besoin d'être travaillée pour préparer la réponse ou une question à laquelle vous pouvez répondre tout de suite, comme le débat qui est soulevé aujourd'hui par moi-même et mon collègue.

Monsieur le Maire : Avez-vous d'autres remarques ? Pouvons-nous passer à la suite ? Nous avons donc fini sur cette partie. Nous allons rentrer dans les parties qui vont être très importantes ce soir et sur lesquelles, du point 1 à 6, David BLÉ va être assez présent.

Dossier n° 1 - EXERCICE 2021 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

FINANCES

RAPPORTEUR M. BLÉ

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire explique qu'à compter de 2021, les communes et EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation des résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

La garantie d'équilibre des ressources communales est assurée par :

- Le transfert de la part départementale du TFPB
- La mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage (défini pour la commune de Langon à 0.7896626712)

Ainsi le transfert de la part départementale pour le contribuable sera neutre, la réforme prévoit d'ajuster l'assiette communale de façon à compenser les exonérations et abattements départementaux.

Monsieur le Maire précise que le taux de la taxe d'habitation ne doit plus être délibéré et rappelle que conformément au débat d'orientations budgétaires présenté lors de la séance du conseil municipal du 26 février, il est proposé aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes ménages (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) et de les maintenir au niveau de 2020.

Les taux qui vous sont proposés sont donc les suivants :

	2020 pour mémoire	Exercice 2021
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	23,40 %	23,40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54,89 %	54,89 %

Jean-Philippe DELCAMP : Le taux n'augmente pas, tant mieux, mais je pense qu'il faut tout de même poser le problème de fond des impôts. Qu'avons-nous pour le transfert de taxe ? C'est un jeu de bonneteau du Gouvernement qui a voulu faire croire qu'il s'occupait des couches populaires en exonérant de la taxe d'habitation, mais les communes recevront la part départementale de la taxe foncière tandis que les Départements recevront une part de la TVA. C'est un petit jeu d'écriture, mais à la fin, ce sont toujours les mêmes qui paient, c'est-à-dire nous, les travailleurs, les couches populaires.

S'il manque de l'argent dans les caisses de l'État, nous savons tous que cela se traduira par une remise en cause des droits des travailleurs. Nous avons l'exemple aujourd'hui avec la réforme du chômage aujourd'hui, ce n'est pas le sujet, mais c'est un exemple de la manière de faire payer aux couches populaires les frais de la crise ou le fait qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses.

Je vote donc contre, car j'estime que les impôts doivent exclusivement frapper ceux qui ont les richesses, c'est-à-dire la classe capitaliste, celle qui profite des commandes publiques, celle

qui profite des dépenses que font les municipalités, les Départements, les Régions et l'État d'une manière générale.

Monsieur le Maire : Tu as bien vu, Jean-Philippe, que nous sommes dans une commune. Nous ne sommes pas dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

Jean-Philippe DELCAMP : Oui, mais il y a également des principes à rappeler.

Didier SENDRÈS : Pour notre part, au regard de la stabilité de ces taux, nous allons bien sûr voter cette délibération. Finalement, à écouter le discours, je me sens l'âme d'un travailleur, parce que moi aussi je paie une taxe d'habitation et je travaille beaucoup. Je me sens donc qualifié du niveau de travailleur et finalement, c'est valorisant.

Monsieur le Maire : je ne suis pas sûr que cela appelle à relancer un débat. Je pense que les orientations ont été clairement définies dans le débat d'orientations budgétaires, avec une volonté politique affirmée, notamment sur le bloc communal. Ce que nous votons aujourd'hui, c'est aussi pour avoir les moyens de mener nos engagements. C'est donc un signal fort, dans un contexte compliqué, de proposer un taux qui reste stable.

Je vous propose donc de passer au vote.

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-2, L 2122-21 (3°), L 2312-1, L 2312-2, L 2312-3 et L 2331-3 (1°),

Vu le code général des impôts et des procédures fiscales et notamment les 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2021 présenté en séance du conseil municipal du 26 février 2021,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 16 mars 2021,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après en avoir délibéré,

- **Vote** pour l'année 2021 ainsi qu'il suit les taux des contributions directes locales, **sans augmentation par rapport à l'exercice précédent.**

	Exercice 2021
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	23,40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54,89 %

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'état « N° 1259 » notifiant les taux d'imposition et tous les documents relatifs à cette affaire

POUR : 27 - CONTRE : 1 (M. DELCAMP)

Adopté à la majorité

Dossier n° 2 - EXERCICE 2021 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

FINANCES

RAPPORTEUR M. BLÉ

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire explique que Le budget primitif a été élaboré conformément aux engagements pris dans le cadre du débat d'orientations budgétaires le 26 février dernier.

Équilibre du budget 2021 :

Fonctionnement

Dépenses réelles	10 055 697 €
Dépenses d'ordres	2 269 303 €
Total des dépenses	12 325 000 €

Recettes réelles	9 941 142.59 €
Recettes d'ordre	20 000 €
Excédent de fonct.	2 363 857.41 €
Total des recettes	12 325 000 €

Investissement

Dépenses réelles	4 310 185.62 €
Dépenses d'ordres	20 000 €
Résultat d'inv. reporté	633 983.38 €
Total des dépenses	4 964 169 €

Recettes réelles	2 694 866 €
Recettes d'ordre	2 269 303 €
Résultat d'inv. reporté	0 €
Total des recettes	4 964 169 €

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire précise que le conseil municipal est amené à voter en section de fonctionnement au niveau du chapitre sans vote formel par chapitre et en section d'investissement par chapitre.

David BLÉ : Lors du dernier Conseil municipal, nous avons voté les trois comptes administratifs, nous avons également réalisé le débat d'orientations budgétaires, qui était basé sur le rapport d'orientations budgétaires. Un travail de constitution du budget a été réalisé, une commission finances s'est tenue le 16 mars 2021, qui a présenté l'ensemble de ces éléments pour consultation. Nous le présentons aujourd'hui pour vote.

Quelques petits rappels des principes budgétaires : l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité.

L'équilibre signifie que les dépenses doivent être équilibrées avec les recettes, l'unité, qu'un seul document retrace à la fois les recettes et les dépenses en investissement et en fonctionnement. L'universalité veut dire que l'ensemble forme un tout et que l'on ne peut pas affecter une recette spécifique à une dépense. L'annualité signifie que nous étudions un document sur une année civile, avec l'obligation de voter par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année ou le 30 avril en cas d'échéance électorale.

Nous avons trois budgets : le budget principal de la commune, le budget annexe de la Régie municipale de l'Eau, le budget annexe du Centre culturel des Carmes.

Pour en rester sur les principes, notamment l'antériorité, un budget doit être voté avant le début de son utilisation, mais ce n'est pas tout à fait ce que nous faisons par habitude. Néanmoins, nous voterons le budget 2022 en décembre 2021, au titre de 2022. Il s'agira du

budget initial, c'est-à-dire du budget primitif, et nous ferons un budget supplémentaire en mai ou en juin, après le vote des comptes administratifs en février ou mars.

Concernant les priorités du budget communal, nous avons dégagé un certain nombre de pistes lors du débat d'orientations budgétaires :

- une ville écologique et en adaptation permanente face aux enjeux du changement climatique ;
- une ville attractive et de projets ;
- une ville solidaire.

Nous nous étions donc fixé des objectifs, car il est bien d'avoir des priorités d'action, encore faut-il y arriver. Il s'agit donc de :

- poursuivre notre niveau d'investissement élevé, vous le verrez dans les dépenses d'investissement ;
- la stabilité des taux d'imposition, ce que nous avons voté cette année ;
- le maintien d'une situation financière solide, c'est-à-dire une capacité d'autofinancement (différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement), ce qu'il reste pour investir. C'est un effet de levier, car pour investir nous avons besoin de la capacité d'autofinancement, des subventions et nous pouvons avoir recours à l'emprunt en complément ;
- la poursuite du désendettement ou avoir un désendettement maîtrisé. Le but du jeu n'est pas de réduire l'endettement à tout prix, mais de le maîtriser et de savoir à quoi l'emprunt va être affecté.

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien de la Collectivité. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, c'est-à-dire sans compter l'investissement, ce qui doit être fait de façon récurrente année après année.

Concernant les recettes de fonctionnement, nous avons 2,36 millions d'euros de report par rapport à l'année 2020.

Ensuite, les atténuations de charges, c'est-à-dire les remboursements par l'assurance lorsque les agents ont été en maladie ou qu'il y a eu des périodes conduisant à l'invalidité. Nous essayons de prévoir cela prudemment.

Des opérations d'ordre qui correspondent à ce qui est fait en régie (c'est-à-dire que les travaux en régie sont entrés en recettes et en dépenses, ce qui ne change rien à l'équilibre).

Viennent ensuite les produits des services du domaine et ventes, ce que nous entrons par rapport à la cantine, aux services de restauration, aux garderies et les activités annexes, par exemple les redevances des commerçants viennent sur le marché. Là aussi, nous avons essayé d'être assez prudents, même si pour l'instant nous n'avons pas eu autant de baisses que début 2020.

Ensuite, les impôts et taxes pour 8 millions d'euros, dont vous pouvez voir que cela correspond aux deux tiers de nos recettes, 8 millions d'euros sur 12 millions d'euros. Nous avons là aussi essayé d'être prudents.

Nous avons les dotations et participations, les autres produits de gestion courante pour 290 000 euros, les produits financiers – la commune détient quelques parts sociales sur les prêts, qui rapportent quelques centaines d'euros –, et les produits exceptionnels qui étaient le recouvrement sur créances des loyers du Passage Gourmand dont la situation est désormais soldée. Nous avons donc 12 millions d'euros de recettes de fonctionnement prévisionnelles.

Nous passons ensuite aux dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général – entretien des bâtiments, fluides, etc. –, représentent la plus grosse part. Même si c'est maîtrisé, nous notons une augmentation 4,21 %, un peu plus par rapport à d'habitude en raison de certains de nos choix. La restauration collective avec une part d'alimentaire bio induit une augmentation prévisionnelle de 55 000 euros, mais nous assumons ce choix. Nous avons aussi des charges supplémentaires avec la location de la balayeuse, car au lieu d'avoir notre propre balayeuse, nous avons évalué la location longue durée et cela entre dans les dépenses de fonctionnement plutôt que dans l'investissement. Pour nous, ce ne sera pas un coût supplémentaire, mais nous voyons ici que cela participe à l'augmentation.

Nous aurons également un travail sur les archives, sur l'argent de poche (le dispositif qui vous a été présenté), les diagnostics amiante, les animations estivales et de Noël, les sorties scolaires des établissements de maternelle et de primaire. Voilà tout ce que nous retrouvons dans ce chapitre à caractère général.

Viennent ensuite les charges de personnel. Nous sommes parvenus à l'objectif que nous nous étions donné d'une augmentation théorique entre 1,5 et 2 % et nous le maintiendrons. Nous souhaitons que chaque membre du personnel de la Collectivité ait des perspectives de carrière et vous verrez que nous avons justement une délibération sur les changements de grade à venir. Cela ne se fait pas au détriment du déroulement de carrière.

Pour les dépenses imprévues, nous avons mis 100 000 euros par rapport à 50 000 euros en 2020, ce qui n'est pas exagéré, car nous avons eu des dépenses imprévues par rapport aux inondations et au Covid. Voilà pourquoi nous mettons cela en plus.

Nous pourrions donc virer à la section d'investissement 1,9 million d'euros, ce qui correspond peu ou prou à notre capacité d'autofinancement théorique.

Il y a ensuite les opérations d'ordre, les charges de gestion courante pour 1,5 million d'euros, les charges financières qui correspondent aux intérêts de l'emprunt, et vous verrez qu'en dépenses de fonctionnement, nous avons le capital de l'emprunt, les charges exceptionnelles pour 11 000 euros et les dotations aux provisions pour 105 000 euros. Souvenez-vous, nous avons voté aux mois de décembre et de janvier les provisions pour impayés ou pour risques lorsque nous avons des situations devant les tribunaux. Nous devons donc provisionner, c'est la première fois que nous le faisons cette année. Nous l'avons également fait pour le budget de l'eau, où vous retrouverez également cette ligne.

Voilà pour ce qui est des recettes et des dépenses de fonctionnement. Ensuite, avec cette dotation de 1,9 million d'euros, nous allons poursuivre par les recettes d'investissement.

Quelques rappels, l'épargne brute, ou capacité d'autofinancement, qui approchait 1,9 million d'euros. Pour rappel, il s'agissait de 1,7 million d'euros en 2020 et la CAF nette représentait 1 082 000 euros. Nous sommes donc dans la même dynamique avec une capacité d'investissement.

L'investissement permet quant à lui de prévoir l'avenir et de réaliser des projets à moyen ou long terme. Il s'agit des acquisitions mobilières, de matériels et des travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

L'intérêt d'une collectivité n'est donc pas seulement de fonctionner et de rendre des services, même si c'est très important, c'est aussi et surtout, au moins à égalité, d'investir.

Les recettes d'investissement représentent 1,9 million d'euros qui viennent du tableau fonctionnement. Nous avons ensuite 360 000 euros d'opérations d'ordre, des dotations aux fonds et réserves, des subventions d'investissement de 432 000 euros. Il s'agit là des subventions certaines, nous ne pouvons entrer dans le budget que les subventions accordées.

Nous avons ensuite 1,27 million d'euros pour l'emprunt, dont Jean-Philippe DELCAMP a demandé la composition. Nous n'emprunterons pas 1,27 million d'euros en 2021, mais rappelez-vous que nous avons voté en décembre 2020 500 000 euros d'emprunts au lieu des 590 000 euros prévisionnels pour le budget 2020. Cet emprunt a donc été décidé en décembre 2020 et nous avons touché ces 500 000 euros en mars 2021. Ils sont donc compris et c'est pourquoi vous avez 350 euros dans le CA 2020 et non pas 500 000 euros.

Nous souhaitons donc emprunter pour 1,27 million d'euros pour le budget intégral de 2021, moins 500 000 euros, c'est-à-dire 770 000 euros, sachant que nous souhaitons faire moins. Ce sera d'autant moins que nous toucherons des subventions, notamment pour le terrain synthétique. Nous avons également demandé un certain nombre de subventions aux Départements de la Région pour emprunter moins. Il est utile d'expliquer ce chiffre qui peut paraître important, mais lorsqu'il est décomposé, nous revenons à quelque chose de classique.

Cela fait donc un total de 4 964 000 euros en recettes d'investissement, qui vont donc nous servir pour les dépenses d'investissement, 633 000 euros pour le résultat reporté anticipé, 50 000 euros de dépenses imprévues, 20 000 euros d'opérations d'ordre qui correspondent aux recettes de fonctionnement, 610 000 euros d'emprunt et dettes assimilées qui correspondent au remboursement du capital. Les immobilisations incorporelles représentent 147 000 euros, 17 000 euros de subventions d'équipement versées, 3 484 000 euros pour les immobilisations corporelles. Ce point est important, car il correspond à tous les investissements que nous faisons concrètement.

Cela correspond donc par rapport à nos objectifs et aux moyens que nous souhaitons utiliser, notamment à l'avenue Léon Blum pour 760 000 euros, au rond-point Gascogne pour 120 000 euros, à l'urbanisme tactique, c'est-à-dire un certain nombre d'aménagements, pour

120 000 euros, aux matériels des services techniques pour 61 000 euros, à l'éclairage public pour 98 000 euros - pour lequel nous avons un plan pluriannuel et pour lequel nous essayons d'être entre 50 et 120 000 euros par an -, la voirie pour 225 000 euros, le patrimoine et l'entretien du bâtiment pour 277 000 euros, les réhabilitations du terrain synthétique pour 450 000 euros.

Tout cela nous fait bien un total équilibré de 4 964 000 euros pour les dépenses d'investissement.

Nous vous présentons ensuite le rappel des grands projets pour 2021, l'avenue Léon Blum, la réhabilitation du terrain synthétique de football, la poursuite de l'accessibilité des bâtiments communaux pour lesquels nous devons aussi faire des aménagements chaque année, car c'est un plan pluriannuel qui nous contraint et que nous devons réaliser progressivement. Viennent ensuite l'éclairage public et la voirie.

Pour le niveau d'endettement, nous avons parlé de la part fixe la dernière fois. Ce sont les emprunts à taux fixe qui représentent 75 % de l'ensemble de nos emprunts. Nous n'avons pas d'emprunts à taux variable non plafonné, nous avons des emprunts variables à taux plafonné, que l'on appelle emprunts structurés.

Pour rappel, le remboursement annuel du capital de la dette s'élève à 608 000 euros, avec 120 000 euros d'intérêts. Nous rappelons également que sur 15 prêts, nous en avons 10 à taux fixe et cinq emprunts structurés. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021, comme nous l'avons vu lors du vote du compte administratif 2020, est de 5,09 millions d'euros.

Nous avons reçu des questions, je te laisse les questions, Jean-Philippe.

Jean-Philippe DELCAMP : Merci, parce que ce n'est effectivement pas très clair lorsque l'on découvre un peu ce genre de choses. Là au moins, c'est clair.

Tu as répondu sur les emprunts. Ma deuxième question portait sur les rémunérations non titulaires en section de fonctionnement, le détail des dépenses, comme « autre emploi d'insertion ». Je vois que les deux lignes sont en augmentation et je voulais savoir ce que cela reflétait, si cela voulait dire qu'il y avait plus d'agents non titulaires en CDD ou autre.

David BLÉ : Nous avons précédemment à peu près deux emplois PEC (Parcours Emploi Compétences), un dispositif aidant qui permet aux agents concernés d'avoir un emploi à temps partiel et en même temps d'être formés, pas seulement sur l'emploi qu'ils exercent, mais aussi de leur donner une perspective de formation pour éventuellement un autre emploi. Certains choisissent de ne pas rester chez nous. Au lieu d'en avoir deux, nous en avons eu trois, dont deux à temps partiel et un à temps plein. Cela fait que mathématiquement, cela a

doublé le montant, mais nous sommes seulement passés de deux à trois agents, parce que nous nous sommes dit que nous pouvions faire cet effort. C'est un choix de le faire, parce que cela demande aussi de l'accompagnement.

Tu avais déjà posé la question, mais tu n'avais pas forcément vu le lien avec cela, ils ont été affectés sur du surcroît d'activité non permanent, notamment aux écoles maternelles et à l'école primaire. L'un d'eux exerce par exemple les fonctions d'aide avec les ATSEM sur une classe que nous avons eue en plus, mais que nous ne sommes pas certains de garder. Là aussi, nous n'employons pas les personnels non permanents sur des postes permanents. C'est pour des surcroîts d'activité et aussi pour faire un effort d'accompagnement à l'emploi. Voilà pourquoi cela a doublé de deux à trois, mais l'un d'eux est à temps plein, cela lui correspondait et nous avons donc fait cet effort. Sans être prétentieux, cela correspond aussi à ce que nous voulons faire politiquement, c'est-à-dire l'accompagnement à l'emploi. Certes, la priorité est d'avoir du personnel permanent, mais il faut aussi penser à ceux qui veulent retrouver des emplois et qui ont besoin d'accompagnement. Nous continuerons donc dans ce sens.

Nous avons donc effectivement eu un supplément cette année, parce que nous avons pris cette troisième personne dont nous avons besoin.

Monsieur le Maire : Pour aller dans le sens de David BLÉ, il est vrai que la commune, comme d'autres collectivités, comme le SICTOM dont Christophe DORAY, le président, pourrait confirmer, lorsque que l'on arrive au bout des trois ans de CDD, c'est très souvent la temporalité, nous passons d'un accompagnement à la titularisation, mais avec quelque chose qui est contractualisé avec les agents, s'ils rentrent dans un processus de formation, pour faire en sorte d'intégrer la Collectivité.

Didier SENDRÈS : Une question à laquelle vous ne devriez pas avoir de problème à répondre. Dans l'état de la dette, nous voyons de 2019 à 2021 les emprunts de 1,5 million d'euros et 500 000 euros. Pouvez-vous nous rappeler quel était l'objet de ces emprunts ?

David BLÉ : Les 1,5 million d'euros étaient une ligne de trésorerie. C'était considéré comme un emprunt, mais il y avait eu une ligne de trésorerie supplémentaire, car nous avons remboursé la fin du Passage Gourmand avant de l'avoir vendu à la Communauté de Communes. Nous avons donc décaissé en décembre et réceptionné au mois de janvier suivant, mais en réalité, il y avait une différence d'un mois. C'est pourquoi il y a eu un creux et une augmentation sur deux années et que nous avons dit, lorsque nous avons vu le budget de l'année dernière, qu'il fallait regarder les budgets 2019 et 2020 ensemble afin que cela fasse sens, notamment pour l'endettement.

Didier SENDRÈS : Je m'en souviens. Qu'en est-il des 500 000 euros ?

David BLÉ : Nous avons décidé d'emprunter 500 000 euros fin 2020 et, comme je le disais tout à l'heure, nous les avons touchés en mars 2021.

Didier SENDRÈS : Quel était l'objet ?

David BLÉ : C'était pour financer une partie de nos investissements. Ce n'était pas fléché, c'était pour l'ensemble de nos investissements qui sont chaque année entre 1,8 et 2,5, mais qui ne sont pas spécialement fléchés.

Didier SENDRÈS : Tu as également répondu partiellement tout à l'heure sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Néanmoins, de 2019 à 2021, nous passons de 11,4 millions d'euros à 12,3 millions d'euros. Est-il possible de définir les lignes qui produisent cette augmentation ?

David BLÉ : Je l'ai dit tout à l'heure, mais je vais le répéter et le détailler si nécessaire, il n'y a aucun problème. C'est le bio dans l'alimentation pour 55 000 euros, la location de la balayeuse pour 30 000 euros par an – sachant que c'est une machine qui vaut entre 180 000 et 230 000 euros et que si nous l'avions achetée, cela aurait été en dépenses d'investissement, ce n'est pas un coût supérieur –, la maintenance des appareils du local technique de la piscine pour lequel il y aura un surcoût prévisionnel de 10 000 euros.

Pour le secteur formation, nous avons pu faire peu de formations pour les agents en 2020 et nous allons donc essayer progressivement, et si possible en 2021, de rattraper. Les formations sont certes une dépense de fonctionnement, mais en réalité, c'est un investissement pour l'avenir, car il y a des besoins de formation. Nous devons également traiter les archives pour 4 200 euros, c'est quelque chose qui nous appartient et que nous devons tenir en état, l'argent de poche représente 1 000 euros supplémentaires, les diagnostics amiante, plus 10 000 euros.

En termes d'animations, nous souhaitons avoir une saison estivale et une période de Noël assez ambitieuses et il se peut que nous ayons un besoin supplémentaire de 5 à 15 000 euros. Les sorties scolaires sont à plus 9 000 euros par rapport à 2020 parce qu'il n'y en a pas eu, bien entendu.

Voilà les principales lignes d'augmentation sur ce chapitre.

Didier SENDRÈS : Cela fait environ 200 000 euros.

David BLÉ : Nous pouvons effectivement le dire comme cela, mais c'est là ce qui est prévu, le maximum d'autorisations, et nous ferons le maximum pour que cela soit inférieur, sans négliger la qualité. Il vaut mieux dire un peu plus et avoir un peu moins. Lorsque tu vois les résultats du Compte administratif 2020, sur la plupart des chapitres, les résultats sont inférieurs au prévisionnel. Il y a des choses où nous sommes à peu près équivalents et des choses où nous sommes à un peu moins. Nous prenons tout de même une petite marge de sécurité pour ce fonctionnement.

Monsieur le Maire : Ce sont de bonnes questions et tu vois que nous y répondons, Didier. Cependant, ce qui est important dans le fonctionnement d'une collectivité, c'est que nous installons aussi les processus de travail pour tous les élus, sur lesquels nous avons du temps, beaucoup de temps. Nous mobilisons les services. Cela s'appelle les commissions, notamment la commission Finances qui s'est réunie.

J'imagine qu'il y avait des empêchements pour les uns et les autres, mais il aurait été bien, car vous voulez vous impliquer – et c'est très bien, cher collègue –, que vous soyez présents dans ces réunions techniques qui permettent en amont de participer à l'arbitrage et aux questionnements. Je vous invite donc à être présents dans ces commissions indispensables à notre fonctionnement.

Didier SENDRÈS : Je suis obligé de répondre, car ce n'est pas la première fois que nous avons ce genre de remarque. Si je puis me permettre, nous pouvons nous qualifier d'élus amateurs. Nous avons un métier, nous avons comme tout le monde d'une famille et nous avons d'ailleurs des horaires qui ne nous permettent pas souvent d'assister à toutes les réunions comme nous le voudrions. Je voudrais souligner le cas de Valérie qui n'est pas encore là ce soir, car 18 heures, c'est l'heure où elle prend son service, où elle va faire son métier d'infirmière.

Il ne faut pas nous le reprocher, il ne faut pas nous le dire, il ne faut pas nous stigmatiser à chaque conseil municipal en disant que nous n'étions pas à la réunion. Nous avons un travail, nous avons une famille, nous sommes des amateurs.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de souci, Didier. En plein confinement, nous savons bien que les horaires auxquels nous organisons les réunions permettent à beaucoup de se mobiliser. Je rappelle juste que la commission Finances est une figure imposée. Je ne parle pas des autres réunions. Je comprends et j'entends ta remarque. Je dis que lors de cette commission des Finances, de préparation du budget, nous avons des choses à travailler et à partager ensemble et qu'elle est au moins aussi importante qu'un Conseil municipal.

Les questions que tu poses sont légitimes, elles mériteraient même que l'on puisse en débattre avec un peu plus d'approfondissement. Nous sommes dans le cadre du Conseil, qui est une figure imposée, je ne fais pas de la stigmatisation. Je dis que tes questions ce soir – tout comme celles de Jean-Philippe DELCAMP – sont légitimes et qu'elles mériteraient d'être présentées en amont dans ces réunions essentielles pour que nous puissions arbitrer et aller plus au fond, c'est tout. Il n'y a pas d'histoire de stigmatisation.

Ces questions pourraient parfois nous challenger et nous pousser peut-être à aller un peu plus encore dans notre travail, qui n'a pas été évident, et je fais donc juste cette remarque.

Didier SENDRÈS : Il est important que nous posions ces questions lors des réunions publiques, car cela intéresse également le public de connaître les questions que nous posons et les réponses que vous apportez. Les commissions ne sont pas publiques et donc, même si nous avons posé ces questions, nous aurions peut-être pu les rappeler ici. Cela aurait peut-être été un peu redondant, un peu théâtral, mais le public aime connaître les réponses aux questions que nous posons.

David BLÉ : Pour aller dans ton sens, il n'y a pas que le public en direct. Il pourra également avoir en différé l'ensemble de ces éléments sur notre site, comme nous avons mis le CA et le rapport d'orientations budgétaires qui a conduit au débat. Nous mettrons une note avec l'ensemble de ces éléments sur le site. Ils seront donc également publics, si quelqu'un veut les relire ou les voir en différé.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres remarques par rapport à cela ?

Jean-Philippe DELCAMP : Par rapport à ta remarque sur les commissions, nous, nous faisons d'autres choix, nous sommes une opposition. Le budget, c'est vous qui le décidez, c'est légitime, et je pourrais être d'accord sur bon nombre de choses, mais nous ne participons pas à sa construction. Nous avons des avis, c'est tout.

C'est assez contradictoire. C'est-à-dire qu'à la fois, il reste des charges financières, comme les banques, je l'ai déjà dit, dont le poids continue d'exister, mais qu'il reste indispensable d'y avoir recours pour avoir de l'argent. C'est ce qui manque. Ces emprunts restent tout de même un problème.

C'est contradictoire, mais je vois néanmoins que le budget global est en baisse, si je ne me trompe pas. Je ne sais pas trop si c'est comparable, tu vas peut-être me le dire, mais les recettes de fonctionnement sont en baisse et c'est encore plus flagrant en investissement, tant en recettes qu'en dépenses, puisque la baisse est de plus de 32 %.

David BLÉ : En recettes de fonctionnement, il faut comparer le budget initial 2021 avec la colonne « budget initial 2020 ». Il faut se mettre au même moment, c'est-à-dire il y a un an. Au budget initial 2020, il y avait 11,47 millions d'euros et au budget initial 2021, il y a 12,32 millions d'euros. Lorsque tu dis qu'il y a une baisse, c'est par rapport au réalisé. Il faut comparer des réalisés avec des réalisés et des budgets initiaux avec des budgets initiaux.

Jean-Philippe DELCAMP : D'accord. C'est pourquoi j'étais plus prudent au début sur le fonctionnement. En investissement en revanche, c'est flagrant, c'est d'ailleurs écrit dans le tableau, il y a une baisse.

David BLÉ : Parles-tu d'une baisse de recettes ou de dépenses d'investissement ?

Jean-Philippe DELCAMP : En dépenses et en recettes.

David BLÉ : Nous avons un supplément par rapport au Passage Gourmand, qui gonfle les chiffres d'un côté et de l'autre et là, nous en arrivons à une situation comparable au budget de 2018.

Il peut y avoir des lignes de trésorerie ou des lignes comptables gonflées en recettes et en dépenses, mais ce n'est pas artificiel, c'est la règle comptable, et là, nous arrivons sans données exceptionnelles. Avant 2019-2020, il y avait des données ou des flux financiers exceptionnels et là, nous sommes dans quelque chose de plus récurrent, mais cela se voit effectivement. Il faudra mieux comparer 2021 et 2022 et tu verras que nous sommes sur une même tranche de recettes et de dépenses d'investissement.

Jean-Philippe DELCAMP : D'accord. Cela veut donc dire qu'il faudra attendre la fin de l'année pour savoir si c'est le budget est en baisse ou pas.

David BLÉ : Ce qui compte principalement dans l'investissement, c'est ce qu'il nous reste en dépenses d'investissement, immobilisations corporelles, chapitre 21.

Tu peux voir qu'au BU 2020, il y avait 3,43 millions d'euros plus 19 000 euros, donc 3,45 millions d'euros, et pour cette année, nous avons 3,48 millions d'euros. C'est là ce que nous faisons réellement pour les routes, etc., c'est-à-dire l'investissement. C'est donc comparable. Le reste correspond à d'autres opérations d'investissement, notamment la récupération de la TVA, les immobilisations, l'amortissement, etc., et c'est ce chiffre qu'il faut comparer.

Tout comme entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, ce qui est important, c'est ce qui nous reste, 1,9 million d'euros pour aller en recettes d'investissement. Demain dans ce tableau, ce qui est important, c'est ce qu'il nous reste en dépenses d'investissement et ce qu'il nous reste, ce sont les 3,4 millions d'euros. C'est là que j'avais cité le rond-point Gascogne, l'avenue Léon Blum, etc.

Tu peux voir que ce chiffre de 3,4 millions d'euros est comparable au chiffre de 3,4 millions d'euros dans la colonne BU 2020. Le reste, ce sont plus des opérations comptables, si nous voulons retenir quelque chose de concret, c'est cela.

Jean-Philippe DELCAMP : D'accord. C'est donc un budget équilibré et équivalent.

David BLÉ : Avec les mêmes grands chiffres. Nous ne faisons pas les mêmes choses d'une année sur l'autre, mais avec les mêmes ratios.

Jean-Philippe DELCAMP : D'accord. Je fais donc l'explication de mon vote : je voterai contre comme la dernière fois et pour les mêmes raisons, c'est-à-dire que je ne participe pas à la rédaction, et c'est volontaire, c'est un choix politique, car il appartient à la majorité municipale de le faire. Je lui laisse donc la responsabilité.

Monsieur le Maire : Nous prenons acte.

Didier SENDRÈS : En ce qui me concerne, je trouve que ce budget est bien représentatif du débat d'orientations budgétaires, il est bien dans le profil de ce qui avait été expliqué. C'est un budget raisonné. Le DOB a été bien présenté, il y a dedans des choses intéressantes. Nous n'allons pas voter contre, nous allons nous abstenir, vous le comprendrez, parce que le vote favorable est un vote politique et que nous n'irons pas jusque-là.

La seule remarque que je pourrais faire, c'est tout de même que le trou béant dans l'animation commerçante du centre-ville laissé par l'abandon du projet du Passage Gourmand, qui était à vocation commerciale, n'est pas compensé par des projets qui amèneront une dynamisation nouvelle dont a vraiment besoin le cœur de ville pour rester un cœur vivant. Nous allons donc nous abstenir, mais ce budget n'est pas critiquable à 100 %.

Monsieur le Maire : Merci. Avant de passer au vote, j'ai oublié en préambule, comme tout le monde est arrivé un peu en flux tendu, que Lourdes GONCALVEZ a laissé sa procuration à Jean-Jacques LAMARQUE et que Valérie SABAT a laissé sa procuration à Didier SENDRÈS.

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2311-1 et suivants,

Vu la délibération portant débat d'orientations budgétaires 2021 en date du 26 février 2021,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021 annexé à la présente,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

1. D'adopter le budget primitif de l'exercice 2021 de la Ville de Langon, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement qui présente les équilibres suivants :

a. Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

	Dépenses	Montant		Recettes	Montant
011	Charges à caractère général	3 175 530 €	70	Vente produits et services	360 600.59 €
012	Frais de personnel et charges assimilés	4 969 712 €	73	Impôts et taxes	8 070 272 €
65	Autres charges de gestion courante	1 573 155 €	74	Dotations et participations	1 115 900 €
66	Charges financières	120 000 €	75	Autres produits de gestion courante	290 400 €
67	Charges exceptionnelles	11 500 €	013	Atténuation de charges	26 800 €
68	Dotations aux provisions	105 800 €	76	Produits financiers	500 €
014	Atténuation de charges	0 €	77	Produits exceptionnels	76 670 €
042	Opération d'ordres de transfert	360 000 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000 €
022	Dépenses imprévues	100 000 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	2 363 857.41 €
023	Virement à la section INV	1 909 303 €			
	TOTAL	12 325 000 €		TOTAL	12 325 000 €

b. Arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

	Dépenses	Montant		Recettes	Montant
10	Dotations fonds divers et réserves	0 €	10	Dotations fonds divers et réserves	982 628 €
16	Remboursements emprunts et dettes	610 000 €	13	Subventions d'investissement	432 838 €
20	Immobilisations incorporelles	147 937.12 €	16	Emprunts et dettes assimilés	1 270 000 €
204	Subventions d'équipement versées	17 600 €	27	Autres immobilisations financières	9 400 €
21	Immobilisations corporelles	3 484 648.50 €			
23	Immobilisations incorporelles	0 €			
45	Travaux effectués pour compte de tiers	0 €	45	Travaux effectués pour compte de tiers	
040	Opérations de transfert entre sections	20 000 €	040	OO de transfert entre section	360 000 €
020	Dépenses imprévues	50 000 €	021	Virement de la section de fonct.	1 909 303 €
001	Résultat d'inv.reporté	633 983.38 €	001	Résultat d'investissement reporté	0 €
	total	4 964 169 €		total	4 964 169 €

2. De donner, en tant que de besoin, délégation à Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
3. D'autoriser, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avéreraient nécessaires, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel (les budgets annexes ne sont pas concernés par cette disposition). Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque séance du Conseil municipal.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération

POUR : 24 – CONTRE : 1 (M. DELCAMP) – ABSTENTION : 3 (M. SENDRÈS, M. HENQUEZ, Mme SABAT)

Adopté à la majorité

Dossier n° 3 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

FINANCES

RAPPORTEUR M. BLÉ

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire explique que Le budget primitif a été élaboré conformément aux engagements pris dans le cadre du débat d'orientations budgétaires le 26 février dernier.

Équilibre du budget 2021 :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	BU 2021	CHAPITRES	BU 2021
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	568 300,00 €	CHAP 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE	618 025,42 €
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	261 215,00 €	CHAP 013 ATTÉNUATION DE CHARGES	
CHAP 022 DÉPENSES IMPRÉVUES	30 000,00 €	CHAP 042 OPÉRATIONS D'ORDRE	51 000,00 €
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	198 955,34 €	CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	780 974,58 €
CHAP 042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	152 000,00 €	CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	49 200,00 €	CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
CHAP 66 CHARGES FINANCIÈRES	3 579,66 €	CHAP 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 750,00 €		
CHAP 68 PROVISIONS	134 000,00 €		
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 450 000,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 450 000,00 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	BU 2021	CHAPITRES	BU 2021
CHAP 001 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE	246 517,85 €	CHAP 001 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
CHAP 020 DÉPENSES IMPRÉVUES	20 000,00 €	CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	198 955,34 €
CHAP 040 OPÉRATIONS D'ORDRE	51 000,00 €	CHAP 040 OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	152 000,00 €
CHAP16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	11 000,00 €	CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIV ET RÉSERVÉS	336 655,66 €
CHAP 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 575,00 €	CHAP 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	410 518,15 €	CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	60 000,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	747 611,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	747 611,00 €

David BLÉ : C'est le second budget de la commune de Langon, un budget autonome, c'est-à-dire qu'il s'autofinance.

Nous partons d'un résultat reporté de 618 000 euros dans la colonne BU 2021. Les opérations d'ordre sont les travaux en interne pour 51 000 euros, les produits des services du domaine et ventes pour 780 000 euros. Nous avons également essayé d'être prudents sur ce prévisionnel. Nous pouvons avoir plus en recettes, mais nous n'aurons pas de mauvaises surprises.

Nous sommes donc en recettes de fonctionnement à un total de 1,45 million d'euros. Souvenez-vous que nous avons modifié un peu les tranches de facturation, surtout les tranches supérieures de consommation, il y aura donc peut-être une petite incidence sur les recettes.

Ensuite, en dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général pour 568 000 euros, les charges de personnel pour 261 000 euros, les deux sont stables. Pour les dépenses imprévues, nous avons aussi maintenu 30 000 euros. Le virement à la section d'investissement sera de 198 000 euros, les opérations d'ordre de 152 000 euros. Concernant les provisions, nous avons provisionné comme pour le budget principal, c'est ce à quoi les services fiscaux nous invitaient – ils nous y ont plus que fortement invités –, et cela se traduit concrètement par des dépenses de fonctionnement de 1,45 million d'euros.

Les dépenses sont donc maîtrisées en 2021, tout en gardant l'efficacité de nos services en termes de tutorat des nouveaux arrivants et de formation lorsque c'est nécessaire.

Nous passons ensuite aux recettes d'investissement où nous retrouvons nos 198 000 euros, les opérations d'ordre de 152 000 euros, les dotations aux fonds et réserves sont de 336 000 euros, pour un total de 447 000 euros.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, nous avons 246 000 euros pour le résultat reporté ou anticipé, 51 000 euros pour les opérations d'ordre, 11 000 euros pour les emprunts. Il y a trois ans, nous avons emprunté 150 000 euros sur 15 ou 16 ans, pour lequel nous remboursons ces 11 000 euros. 8 500 euros pour les immobilisations incorporelles, 410 000 euros pour les immobilisations corporelles. Tout cela correspond à nos investissements pour le service de l'Eau.

Nous avons donc des renouvellements, du matériel, Patrick POUJARDIEU vous avait présenté ce qui avait été fait en 2020 et les perspectives de 2021, que nous retrouvons en chiffres à ce niveau. Nous avons la dette du service de l'Eau et vous voyez qu'il s'agit d'un prévisionnel dégressif. Nous nous sommes mis une petite sécurité d'emprunt d'environ 60 000 euros pour ce budget de l'Eau, mais nous n'aurons certainement pas besoin d'emprunter. Cela reste une sécurité, parce que nous devons équilibrer le budget d'une façon théorique. Avez-vous des questions sur le budget de l'Eau ?

Monsieur le Maire : Des questions, des remarques ? On peut passer au vote ? Je propose donc de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2311-1 et suivants,

Vu la délibération portant débat d'orientations budgétaires 2021 en date du 26 février 2021,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021 du budget annexe du service de l'eau,

Après en avoir délibéré,

1. **ADOPTÉ** le budget primitif du budget annexe du service de l'eau de l'exercice 2021 de la Ville de Langon, par chapitre et par nature, en section d'exploitation et d'investissement qui présente les équilibres suivants :

- a. Arrêté en section d'exploitation aux sommes suivantes :

DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	BU 2021	CHAPITRES	BU 2021
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	568 300,00 €	CHAP 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE	618 025,42 €
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	261 215,00 €	CHAP 013 ATTÉNUATION DE CHARGES	
CHAP 022 DÉPENSES IMPRÉVUES	30 000,00 €	CHAP 042 OPÉRATIONS D'ORDRE	51 000,00 €
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	198 955,34 €	CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	780 974,58 €
CHAP 042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	152 000,00 €	CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	49 200,00 €	CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
CHAP 66 CHARGES FINANCIÈRES	3 579,66 €	CHAP 77 PRODUIT EXCEPTIONNELS	
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 750,00 €		
CHAP 68 PROVISIONS	134 000,00 €		
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 450 000,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 450 000,00 €

- b. Arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	BU 2021	CHAPITRES	BU 2021
CHAP 001 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE	246 517,85 €	CHAP 001 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
CHAP 020 DÉPENSES IMPRÉVUES	20 000,00 €	CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	198 955,34 €
CHAP 040 OPÉRATIONS D'ORDRE	51 000,00 €	CHAP 040 OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	152 000,00 €
CHAP16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	11 000,00 €	CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIV ET RÉSERVÉS	336 655,66 €
CHAP 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 575,00 €	CHAP 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	410 518,15 €	CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	60 000,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	747 611,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	747 611,00 €

2. **DONNE**, en tant que de besoin, délégation à Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération

POUR : 27 - ABSTENTION : 1 (M. DELCAMP)

Adopté à la majorité

Monsieur le Maire : Merci beaucoup.

J'en profite pour saluer le travail de Patrick POUJARDIEU, notre conseiller délégué sur ce sujet. Je salue au nom de tous l'implication et le travail de l'équipe de la régie, car nous avons à la Ville de Langon une régie très impliquée et très engagée. Cela nous permet de constater les vertus d'un travail en régie, puisque nous avons un des tarifs de l'Eau le plus bas du territoire. Patrick a néanmoins lancé une réflexion au long court sur la nécessaire sécurisation de nos réseaux de l'eau et je pense que nous devons avoir dans quelques mois cette discussion autour d'une commission pour réfléchir aux investissements nécessaires à l'avenir, car certains tuyaux ont plus de 50 ou 100 ans, voire plus me dit Patrick POUJARDIEU. Il est aussi de notre responsabilité collective de sécuriser ce réseau, mais sur plusieurs années.

Dossier n° 4 - BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL DES CARMES :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

FINANCES

RAPPORTEUR M. BLÉ

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire explique que le budget primitif a été élaboré conformément aux engagements pris dans le cadre du débat d'orientations budgétaires le 26 février dernier.

Équilibre du budget 2021 :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	BU 2021	CHAPITRES	BU 2021
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	212 031,16 €	CHAP 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE	26 765,20 €
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	312 035,00 €	CHAP 013 ATTÉNUATION DE CHARGES	
CHAP 022 DÉPENSES IMPRÉVUES	1 500,00 €	CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	25 000,80 €
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 499,84 €	CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	510 000,00 €
CHAP 042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 000,00 €	CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 200,00 €	CHAP 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
CHAP 66 CHARGES FINANCIÈRES	200,00 €		
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 300,00 €		
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	561 766,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	561 766,00 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	BU 2021	CHAPITRES	BU 2021
CHAP 001 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE		CHAP 001 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE	9 782,16 €
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 282,00 €	CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 499,84 €
		CHAP 040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	7 000,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	19 282,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	19 282,00 €

David BLÉ : Il s'agit du troisième budget de la Ville de Langon.

Concernant les recettes, nous avons un résultat reporté de 26 000 euros, 25 000 euros pour les produits et services du domaine, c'est une estimation. Vous voyez que nous les avons estimés à 29 000 euros en 2020 et qu'il y avait eu 37 000 euros, nous avons choisi d'être prudents, car nous ne savons pas combien de spectacles pourront avoir lieu et combien nous aurons de recettes.

Pour les dotations et participations, nous avons 510 000 euros, c'est ce que nous prévoyons de mettre du budget principal au budget annexe, sachant que c'est ce que nous prévoyons chaque année, mais que nous ne mettons pas forcément une contribution à cette hauteur.

Cela nous fait un total prévisionnel en recettes de 561 000 euros, qui vont donc contribuer aux dépenses de fonctionnement.

Pour les dépenses de fonctionnement, nous avons 212 000 euros de charges à caractère général, que ce soit ouvert ou fermé, nous avons à peu près les mêmes frais fixes, à 90 ou 95 %. Les charges personnelles s'élèvent à 312 000 euros, les dépenses imprévues à 1 500 euros comme chaque année. Les charges de gestion courante sont à 9 200 euros et les charges exceptionnelles à 17 000 euros. Ce qui nous fait un total de dépenses de 561 766 euros.

Nous avons un petit virement de dépenses de fonctionnement pour alimenter les recettes d'investissement sur l'autre tableau et nous avons donc un résultat reporté de 9 700 euros, la contribution de 2 400 euros, les opérations d'ordre de 7 000 euros, ce qui nous fait un total de recettes d'investissement de 19 282 euros.

Quelques petites dépenses d'investissement peuvent donc être à hauteur de 19 282 euros en cas de besoin, des choses sont déjà prévues, qui seront réalisées au fur et à mesure. Voilà pour ce qui est du budget annexe des Carmes.

Jean-Philippe DELCAMP : Les charges de personnel baissent de 1,5 % entre 2020 et 2021, à quoi est-ce dû ?

David BLÉ : Par exemple, en cas de besoin pour les spectacles, nous avons des heures supplémentaires pour le personnel, qui peuvent être récupérées ou payées. Comme nous n'avons pas eu de spectacles, il y a eu peu d'heures supplémentaires et quand il y en a eu, elles ont principalement été récupérées.

Nous avons des choses comme cela par rapport au personnel. Lorsque notre outil ne tourne pas, il y a moins de frais, même si nous avons le même nombre de personnels, mais nous avons également besoin de personnel pour l'entretien. Une telle salle a besoin d'être révisée, qu'elle fonctionne ou pas. Il y a donc un certain nombre de choses pour garder notre outil utile. C'est un peu comme une maison, si elle est fermée et qu'elle n'est pas chauffée, elle va s'abîmer.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? Nous pouvons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2311-1 et suivants,

Vu la délibération portant débat d'orientations budgétaires 2021 en date du 26 février 2021,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021 du budget annexe du Centre culturel des Carmes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

1. D'adopter le budget primitif du budget annexe du service de l'eau de l'exercice 2021 de la Ville de Langon, par chapitre et par nature, en section d'exploitation et d'investissement qui présente les équilibres suivants :

- a. Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	BU 2021	CHAPITRES	BU 2021
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	212 031,16 €	CHAP 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE	26 765,20 €
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	312 035,00 €	CHAP 013 ATTÉNUATION DE CHARGES	
CHAP 022 DÉPENSES IMPRÉVUES	1 500,00 €	CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	25 000,80 €
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 499,84 €	CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	510 000,00 €
CHAP 042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 000,00 €	CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 200,00 €	CHAP 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
CHAP 66 CHARGES FINANCIÈRES	200,00 €		
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 300,00 €		
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	561 766,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	561 766,00 €

- b. Arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	BU 2021	CHAPITRES	BU 2021
CHAP 001 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE		CHAP 001 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE	9 782,16 €
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 282,00 €	CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 499,84 €
		CHAP 040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	7 000,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	19 282,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	19 282,00 €

2. De donner, en tant que de besoin, délégation à Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
3. D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération

Adopté à l'unanimité

FINANCES

RAPPORTEUR M. BLÉ

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du travail effectué pour l'élaboration du budget primitif 2021 et la définition des règles d'octroi de subvention aux associations de la commune, il a été acté :

- De définir des enveloppes prévisionnelles au titre de l'année 2021 ; en effet lors du vote du budget, le montant global des crédits destinés au versement des subventions ou participations font l'objet d'une simple prévision.
- De procéder, après un examen et des échanges avec les associations le cas échéant, à un vote formel pour les attributions lors de la séance du conseil municipal du 7 mai 2021, après présentation en commission Finances.

David BLÉ : Pour ce qui est des subventions aux associations, nous avons réparti des enveloppes. Pour les associations dans le champ sportif, nous déterminons une enveloppe de 128 500 euros, 32 250 euros pour le champ de la culture et 110 000 euros pour les associations dans le champ social et divers.

Nous avons procédé de cette façon, car certaines années, nous avons voté l'affectation des subventions association par association en même temps que le vote du budget. Cette année, nous allons voter les enveloppes, bien réparties en trois parts, à la même hauteur que les années précédentes et nous ferons une répartition plus détaillée lors du prochain Conseil municipal. Cette année, nous avons en effet essayé de mettre en place des critères pour l'attribution des subventions, non pas qu'il n'y avait pas de critères et que cela se faisait au doigt mouillé avant, ce n'est pas du tout cela. Nous avons étudié des critères, qui doivent être proposés aux associations, et nous avons besoin d'un peu plus de temps.

C'est notamment ce que nous avons présenté à la commission Finances qui avait à son ordre du jour le vote des taux, les trois budgets de 2021 et le vote des subventions aux associations. Nous avons donc voté ces enveloppes et nous voterons le détail lors du prochain Conseil municipal. Il y aura eu entre-temps une commission Finances, le 16 ou le 18 avril 2021, où nous discuterons de cette attribution association par association, sachant que tout un travail a débuté il y a plus d'un mois, notamment avec Guillaume STRADY pour le sport, Jacqueline DUPIOL pour le social et Chantal FAUCHÉ pour ce qui est de la culture, et d'autres membres du Conseil municipal.

Il y a donc une petite différence par rapport à l'année dernière, mais nous ne sommes pas en retard, car l'année dernière ou certaines années, nous votons en mai ou juin.

Didier SENDRÈS : Ce n'est pas vraiment une question, mais un sentiment. Il est vrai que cela fait un peu bizarre de voter une enveloppe sans connaître le détail, on prend ou on ne prend pas, sans savoir ce qu'il y a dedans.

Nous allons le voter, nous ne sommes pas inquiets, je ne voudrais pas que l'on croie que nous sommes contre le soutien de la commune aux associations. Je rappelle que Langon a un tissu associatif très riche et qui a effectivement besoin de notre soutien dans tous les domaines qui ont été évoqués. Donc, malgré cette particularité, nous allons bien sûr voter cette délibération.

David BLÉ : L'avantage de procéder de cette façon est que si nous n'avions pas mis enveloppes, tu aurais pu légitimement demander s'il allait y avoir des subventions pour les associations cette année. Là, nous sanctuarisons un montant, qui est similaire aux autres années, et nous disons que le travail est en cours et que nous savons que nous arriverons ces montants, plutôt que de dire que nous travaillons, sans rien montrer.

Monsieur le Maire : C'est exactement ce que j'allais dire. J'ajoute que le contexte a fait que nous n'avons pas pu nous réunir avec les associations. Je souhaitais porter l'engagement que nous portons tous du soutien aux associations, notamment sur les critères que nous connaissons globalement un peu tous. Un travail individuel a été fait par les adjoints, il était important de les recevoir tous et c'est pourquoi, si cela nous est possible, je souhaite faire une assemblée générale des associations culturelles, une assemblée générale des associations sportives, etc. Nous serons dans les limites du regroupement de ces associations afin de partager cela. Je ne me sentais pas capable de voter les éléments sans avoir une explication de ce vers quoi nous allons.

Mais c'est le Covid, et tu as raison, j'aurais préféré tout voter aujourd'hui. Nous restons dans la ligne d'un maintien fort aux structures associatives avec les enveloppes et de se donner le temps de la rencontre et de l'explication pour pouvoir le présenter en avril.

Y a-t-il d'autres questions ? Puisqu'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé,

Vu la délibération portant approbation du Budget primitif 2021,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

- 1. DÉCIDE de fixer le montant global prévisionnel dédié aux subventions aux associations comme suit :**
 - **Associatives œuvrant dans le champ du Sport : 128 500 euros**
 - **Associations œuvrant dans le champ de la Culture : 32 250 euros**
 - **Associations œuvrant dans le champ social et divers : 110 000 euros**
- 2. DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021**

Adopté à l'unanimité

**Dossier n° 6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNÉE 2021**

FINANCES

RAPPORTEUR M. BLÉ

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du travail effectué pour l'élaboration du budget primitif 2021, il a été acté que dans le contexte de crise économique et de problématiques sociales diverses générées par la crise sanitaire, l'engagement de la Ville en matière d'action sociale, de lutte contre la pauvreté et de réduction de la précarité demeure essentiel et doit être renforcé.

Pour l'exercice 2021, la Ville a souhaité porter une attention toute particulière à l'attribution au CCAS des moyens nécessaires à la gestion des impacts sociaux.

David BLÉ : Il s'agit d'une attribution de 200 000 euros, ce qui est prévu chaque année pour le CCAS, sachant qu'il s'agit d'un quatrième budget, avec ses spécificités. Comme les années précédentes, nous prévoyons de financer à hauteur de 200 000 euros pour l'ensemble des actions que mène Jacqueline DUPIOL.

Jacqueline DUPIOL : Le CCAS a mis en œuvre une politique sociale dynamique en direction des personnes défavorisées avec des aides facultatives, avec mise à disposition de deux chambres pour des personnes de passage au local allée Garros, de deux logements d'hébergement d'urgence situés aux Horizons Verts, attribués pour des périodes de courte ou moyenne durée à des personnes après incendie, inondation ou tempête.

Des subventions sont allouées :

- aux associations qui œuvrent dans le secteur social ;
- pour des élections de domicile pour les personnes sans domicile fixe ou hébergées temporairement ;
- pour la mise en œuvre de bons d'urgence pour Carrefour Contact ;
- pour des bons alimentaires vers les associations, Croix rouge, Secours catholique, Secours populaire ;
- pour la délivrance de secours en espèces, 20, 30 ou 40 euros ;
- pour le soutien à mobilité avec taxis solidaires pour les seniors et les personnes à mobilité réduite ;
- pour la gestion de la résidence autonomie du XIV Juillet, entre autres le girage annuel des résidents ;
- pour la participation au conseil de vie sociale de la résidence autonomie Lou Bel Oustaou et XIV Juillet ;
- pour la remise en état des logements qui pourraient être amenés à se libérer suite à un départ ;
- pour l'accompagnement des résidents par une gardienne salariée à temps partiel par le CCAS au sein de la résidence autonomie du XIV Juillet ;
- pour l'inscription et le suivi des administrés sur la liste canicule (800 personnes à ce jour) ;
- pour l'inscription et le suivi sur la plateforme Sobeazy ;

- pour l'inscription des administrés pour se faire vacciner contre la Covid-19 des plus de 75 ans ;
- pour l'inscription sur des transports gratuits en partenariat avec Cap Solidaire pour être accompagné vers le centre de vaccination ;
- pour une réflexion sur l'emploi de médiateurs numériques afin de lutter contre la fracture numérique ;
- pour le goûter dansant organisé deux fois par an au printemps et à l'automne à la salle de spectacle Claude Nougaro pour tous les seniors langonnais ;
- pour l'achat d'une borne musicale électronique pour pouvoir faire des lotos, des après-midi musicaux, des projections de diaporamas, etc. ;
- pour les ateliers numériques proposés toutes les semaines pour une durée de six mois à la résidence autonomie du XIV Juillet et de Lou Bel Oustaou ;
- pour des ateliers pâtisserie pour les anniversaires des résidents tous les trimestres ;
- pour les ateliers de sophrologie deux fois par mois ;
- pour la venue deux fois par semaine d'un animateur Globule Fitness à la résidence pour la gym douce ;
- pour l'animation de la ludothèque éphémère et mise en place le mardi après-midi à la résidence autonomie du XIV Juillet (activités ludiques, jeux de société) ;
- pour l'organisation de sorties de groupe aux résidents de XIV Juillet dans des lieux culturels une fois par mois ;
- pour l'association ITEP AGREA qui s'associe dans la création, l'animation et le suivi d'un jardin partagé intergénérationnel au sein de la résidence autonomie XIV Juillet début avril ;
- pour l'offre des paniers gourmands ou plantes de Noël pour les personnes âgées de plus de 75 ans.

Monsieur le Maire : Merci, Jacqueline. Y a-t-il des questions, des remarques ? Il n'y a ni questions ni remarques, nous pouvons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé,

Vu la délibération portant approbation du Budget primitif 2021,

Considérant que le budget du C.C.A.S est composé en majeure partie d'une subvention communale,

Considérant que le C.C.A.S doit poursuivre son engagement vis-à-vis des plus fragiles Il convient de verser au C.C.A.S la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré

- **DÉCIDE d'octroyer au Centre Communal d'Action sociale de Langon une subvention de 200 000 € au titre de l'exercice 2021**
- **DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021**

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire : J'en profite une nouvelle fois pour remercier l'implication sur le CCAS.

Nous venons donc de terminer le gros morceau sur le budget. Il faut retenir qu'il n'y a pas d'augmentation du taux de fiscalité, notre fort soutien aux associations, une part importante qui demeure sur l'investissement. Il faut également retenir, comme nous l'avions dit lors du débat d'orientations budgétaires, qu'il s'agit d'un budget en transition au regard du contexte de l'objectif que nous nous sommes donné cette année de voter le budget en fin d'année. C'est un peu dans le droit fil de la première remarque de Jean-Philippe DELCAMP sur le fait que nous avons besoin de nous agréger des moyens pour aller chercher des subventions. Le gros avantage de voter un budget en fin d'année est qu'il permet à toute l'équipe des agents et des élus de monter au créneau pour être très offensifs dans la recherche de subventions.

En le votant aujourd'hui, nous sommes passés à côté des dates de subventions pour un grand nombre de sujets. C'est maintenant terminé, il faut que nous nous organisions sur le mandat pour être proactifs et aller dans une dynamique de recherche complémentaire auprès de nos partenaires.

J'en profite pour remercier David BLÉ de l'énorme travail qu'il a réalisé, tout comme je salue et remercie tous les services qui sont autour des élus – car un élu seul ne fait pas grand-chose, je le dis assez souvent –, en particulier notre DGS et bien sûr Sandrine BURLET. Merci beaucoup pour ce travail qui a été assez intensif ces derniers jours et qui nous permet de présenter ce budget aujourd'hui.

**Dossier n° 7 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION
DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION**

FINANCES

RAPPORTEUR M. CHARRON

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du budget 2021, la municipalité a souhaité renforcer l'action de la police municipale en renouvelant les équipements des policiers municipaux, en les dotant notamment de nouveaux gilets pare-balles ou en les dotant de caméras individuelles et en renforçant son matériel de vidéoprotection avec l'acquisition de caméras mobiles.

L'État est susceptible d'apporter son soutien financier à ces opérations au titre du Fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance selon les enveloppes disponibles.

Les opérations éligibles et inscrites au budget 2021 concernent :

- L'équipement des polices municipales : gilets pare-balles pour un montant de 1200 € et caméras individuelles pour un montant de 1000 €
- Le renforcement du dispositif de vidéoprotection : acquisition de caméras mobiles pour un montant de 15 000 €

Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver la délibération suivante

Serge CHARRON : C'est ce qui est souhaitable, les équipements nécessaires. Pour ce qui est de l'équipement des policiers, c'est une obligation pour leur sécurité.

Monsieur le Maire : Je crois que tu avais une question, Jean-Philippe.

Jean-Philippe DELCAMP : J'avais posé une question pour savoir si nous avons une évaluation de l'impact des caméras qui ont été installées.

Serge CHARRON : En ce qui concerne les caméras, en plus de l'augmentation de l'effectif de la police municipale qui permet d'assurer une présence humaine plus adaptée sur le terrain et des patrouilles en commun avec la Gendarmerie, nous faisons évoluer le système de vidéoprotection dans les lieux qui le nécessitent, conformément à l'étude et aux éléments qui ont été fournis et qui continuent de l'être par la Gendarmerie.

Il est prévu l'acquisition de caméras dites nomades, c'est-à-dire des caméras qu'il sera possible d'adapter à la délinquance ou aux problèmes particuliers. Lorsque ce sera dans certains secteurs, la caméra sera mise, cela se fait en toute légalité avec l'autorisation du Préfet.

À ce jour, nous avons 19 caméras, installées dans les lieux qui le nécessitent, le centre-ville, la plaine des sports, les bords de Garonne, certains parkings, et toujours avec l'avis de la Gendarmerie.

Vous nous interrogez ensuite sur les résultats. En matière d'action des caméras, il y a des résultats. Lorsque je regarde les chiffres depuis le début de l'année, 12 affaires ont été traitées, cela a donc servi. Après, les faits ne se produisent pas forcément sur les lieux où il y a une caméra. Elles servent aux enquêteurs pour suivre, faire des rapprochements judiciaires,

par exemple pour savoir que tel véhicule est passé à tel endroit et à tel moment. Tel est le but des caméras. C'est difficile à quantifier, les enquêtes le montrent d'ailleurs, mais l'auteur d'un méfait peut être localisé parce qu'il est passé à tel endroit sous telle caméra à Langon.

Il faut aussi savoir que la vidéoprotection est un outil indispensable de dissuasion. Je parle aux plus anciens dans les mandats, mais souvenez-vous de la rue Maubec en 2014, je n'ai pas de commentaire à faire sur l'arrivée des caméras dans ces lieux. En 2014, c'étaient des problèmes quotidiens, c'étaient des réunions avec des commerçants mécontents très souvent, et aujourd'hui cela n'existe plus. Voilà ce qu'ont apporté les caméras.

Il est vrai que c'est une contribution importante pour la commune, mais c'est indispensable, cela s'ajoute à ce que nous faisons pour l'habitat indigne, pour tout ce qui est la lutte pour le logement.

Il faut aussi savoir qu'à l'échelon national, en étant un peu observateur, tous les faits les plus graves ont été résolus grâce à la présence de caméras. Mais si vous me demandez combien il y a eu de résultats depuis le début de l'année, il s'agit exactement de 12 affaires.

Il y a chaque semaine une investigation sur les caméras, qui se fait suivant la loi, sous le contrôle d'un officier de police judiciaire. Nous n'intervenons pas pour voir ce qui se passe.

Je peux ajouter aussi que nous avons récemment reçu, avec Monsieur le Maire, le commandant de la brigade de Gendarmerie de Langon-Toulonne, qui nous a fait un rapport sur la délinquance dans le secteur et qui nous a annoncé que dans la plupart des domaines, la délinquance baissait. Il a également précisé que la part apportée par notre Police municipale était importante et intéressante, que nous contribuions à cette baisse.

Je peux également vous dire qu'il y a eu 1 500 interventions de la Gendarmerie sur le secteur, dont 560 de nuit, qu'il y a eu 568 faits délictuels à Langon, une augmentation des atteintes aux personnes, 150 à Langon. Les escroqueries sur Internet sont également en augmentation. Les affaires de stupéfiants sont en baisse, il y a moins d'atteintes aux biens, plus de cambriolages, plus de violences sexuelles, plus d'escroquerie.

Monsieur le Maire : Je souhaite compléter pour dire qu'il est pour nous délicat de rentrer dans le détail des chiffres. Vous savez que nous avons fait une commission – à laquelle tu es venu, Didier – et vous avez pu remarquer que cette commission est importante, car nous pouvons y dire des choses que nous ne pouvons pas partager, car confidentielles, mais que nous devons appréhender collectivement afin de nous positionner.

Ce qui est important dans la restitution qui a été faite cette semaine par M. CONSTANTIN, c'est qu'il ne faut pas voir individuellement la caméra ou le nombre de policiers municipaux, mais la globalité. Une globalité d'action a été menée depuis six mois et M. CONSTANTIN a insisté sur le fait que l'augmentation de notre Police municipale, la collaboration et surtout l'implication peu commune de Serge CHARRON qui fait un point quasi journalier et qui fait le lien entre tout le monde, permet d'obtenir des résultats significatifs.

En effet, les résultats significatifs sont que tous les chiffres sont à la baisse de manière importante, mais certains points rouges nous ont alertés et nous ont un peu bousculés tous les deux, effet Covid ou pas, notamment la violence intraconjugale pour laquelle l'augmentation est très significative.

J'ai donc alerté mes collègues maires de la Communauté de Communes et une intervention a été faite, nous devons nous mobiliser, car aujourd'hui, la violence faite aux femmes est un véritable fléau. Cela nous a beaucoup bousculés, il faut que nous nous mobilisions sur le sujet. Nous n'avons pas les réponses immédiates, mais des propositions sont faites par la Gendarmerie et nous devons vraiment les écouter, les accompagner.

Autre sujet très important, Serge CHARRON et moi-même avons alerté nos collègues élus vendredi dernier sur tout ce qui concerne la cybersécurité auprès de nos plus jeunes. C'est pourquoi j'ai proposé que Dominique CHAUVEAU-ZEBERT fasse un travail spécifique auprès de la jeunesse avec son groupe autour d'elle, avec la Gendarmerie et d'autres, des acteurs peuvent venir en prévention et alerter, il est très important de le faire.

Également Jacqueline DUPIOL au travers du CCAS et du club informatique, puisque nous avons vu que parmi nos aînés, nos seniors, beaucoup se sont fait avoir sur les inscriptions mail. Nous voyons également qu'avec la vaccination, il faut avoir des adresses mail et il y a donc une augmentation du nombre de problèmes pour certains qui n'ont pas du tout l'habitude de ces outils. Il y a un travail spécifique à réaliser et nous devons être présents sur le sujet. Nous nous y attèlerons dans les prochaines semaines.

Jean-Philippe DELCAMP : Le problème de l'insécurité reste un vrai problème, les chiffres qui augmentent, c'est évident, et les plus touchés sont justement les quartiers les plus pauvres de Langon.

Monsieur le Maire : Pas que.

Jean-Philippe DELCAMP : Bien sûr. Pour les violences conjugales, c'est tout le monde, mais ce sont ces quartiers qui le vivent le plus souvent. Pour y avoir habité, je l'ai moi-même constaté. Ceci dit, je sais très bien que c'est un gros problème pour les mairies, et je sais très bien que tu fais ce que tu peux, Serge. Cependant, je ne pense pas que nous résoudrons le problème de la sécurité avec plus de caméras et plus de policiers. Je ne pense d'ailleurs pas que vous y pensiez, en tout cas je l'espère, car c'est un problème que nous voyons dans toutes les villes, y compris celles qui multiplient les caméras. Il y a autant de violence à Nice et pourtant Dieu sait qu'il en a été ajouté. C'est tout simplement un problème de société, il y a une crise une société qui se délite, avec toutes les valeurs qui vont avec, et avec le chômage qui s'accroît et la situation devient de plus en plus catastrophique.

Ce que je sais personnellement, c'est qu'il faut plus de services sociaux, plus éducateurs et cela manque. Malheureusement, ce n'est pas là que l'État investit. Après, ce sont des cautères sur des jambes de bois comme on dit, les choses changeront lorsque la société changera.

On me dit que je fais des effets de manche, mais je ne fais que réaffirmer mes valeurs. Il fut un temps où les municipalités de gauche dénonçaient le tout sécuritaire et refusaient la course

à l'échalote pour toujours plus de moyens de surveillance. Je reste fidèle à mes convictions et je m'abstiendrai donc sur ce dossier.

Monsieur le Maire : D'accord. J'espère que tu n'accentues pas une entrée en voulant grossir, avec un effet miroir, qui en plus fait partie d'un package global. Je te rappelle que nous avons une police de proximité, réellement, elle n'est pas armée, pour aller vers la population. C'est une volonté politique forte, c'est-à-dire que c'est un travail de proximité, d'écoute et d'échange.

Tu as raison de le dire, tout n'est pas de notre compétence, et pourtant, il faut que nous arrivions à trouver des solutions. Il est vrai que nous pouvons parfois regretter que l'État ou d'autres services ne soient pas assez présents, je le dirai tout à l'heure, lorsque certains services quittent notre territoire, nous devons malgré tout essayer, avec les moyens que nous avons et qui ne sont pas élevés, de trouver des solutions et d'être au rendez-vous de nos concitoyens.

C'est pourquoi nous nous sommes rapprochés, Serge CHARRON et moi-même, de structures associatives qui font un travail de proximité avec des éducateurs de rue, comme il y en a au bout de la rue Maubec. D'autres travaillent différemment et tu fais bien de me titiller là-dessus, parce que cela nous oblige à rappeler que nous faisons ce travail avec eux.

La Mission Locale est également très présente, qui fait un travail de proximité, nous pouvons également citer Cap Solidaire, qui fait aussi ce travail avec certains publics qui se trouvent parfois dans une certaine paupérisation, que nous accompagnons pour les aider dans les enjeux de mobilité, etc.

Je crois donc que lorsque la municipalité a mis en place les taxis solidaires parce qu'il n'y avait rien, elle a fait un effort. Et pourtant, nous n'augmentons pas la fiscalité et nous trouvons des solutions. Le taxi solidaire apporte des réponses à ceux qui sont parfois éloignés de l'emploi et qui n'ont pas de voiture. Je crois que cela fait donc partie d'un tout.

Demain avec Serge CHARRON, nous allons continuer de nous rapprocher des collèges et lycées. Serge aurait pu préciser qu'il participe à de nombreuses réunions avec les lycées pour trouver des réponses à tout ce qui se passe hors les murs. Nous pourrions continuer assez loin et je vous propose de faire ce « assez loin » dans une commission de Tranquillité publique au cours de laquelle nous pourrions prendre le temps pour tout poser, de tout requestionner, de bien développer toute la politique de tranquillité publique que porte Serge CHARRON et les autres élus, parce que sinon, nous risquons d'y être encore pour un bon moment. Mais cela ne se réduit pas à la caméra, qui est une part infime de l'action que nous menons globalement.

Didier SENDRÈS : Nous allons bien sûr voter cette libération, puisque le travail qui est fait en ce moment s'inscrit, comme tu viens de le rappeler à juste titre, dans un processus global, et que nous pouvons saluer l'action sociale de la Ville de Langon, mise en place de longue date. Depuis très longtemps à Langon, il y a une action sociale très construite, au service et à l'écoute de sa population, un tissu associatif qui crée également du lien social, des animateurs de rue comme tu l'as spécifié. Et au centre de ce dispositif, il y a ces caméras de prévention. Je vais citer un exemple si tu le permets, Serge : il y avait une voiture vandalisée sur le parking

derrière la mairie, je l'ai signalée à Serge. Elle avait trois pneus crevés et toutes les portières rayées, c'était une petite voiture assez récente et je pense que le propriétaire a été content de pouvoir trouver un moyen d'indemnisation puisque les vandales ont été identifiés.

Cela fait partie des choses actuellement nécessaires à la résolution de tous ces problèmes que nous avons encore et qui ne sont malheureusement pas la spécificité de Langon, il y en a partout. Nous allons donc bien sûr voter cette délibération qui va dans le bon sens.

Monsieur le Maire : Je te remercie, Didier.

J'ai oublié de préciser quelque chose par rapport à la remarque de Jean-Philippe DELCAMP, je terminerai sur ce point, car la comparaison avec Nice me fait un peu réagir. À Nice, ce sont des caméras de vidéosurveillance. À Langon, la nuance est tout de même importante, ce sont des caméras de vidéoprotection. Nous ne jouons pas sur les mots, mais nous, nous ne surveillons pas la population. Nous regardons les caméras lorsqu'il y a une affaire ou un problème à résoudre. Ce sont des outils qui sont là pour aider nos concitoyens qui sont parfois difficultés, pour résoudre certaines affaires. Il y a donc une nuance forte entre vidéosurveillance et vidéoprotection, qui n'est qu'un outil.

Jean-Philippe DELCAMP : Je ne comparais pas la municipalité de Langon à celle de Nice.

Monsieur le Maire : Tu me rassures !

Jean-Philippe DELCAMP : Je faisais un constat. Même les municipalités qui ont multiplié les caméras de surveillance, les policiers, et qui ont joué sur la démagogie, même là, les problèmes d'insécurité n'ont pas reculé, ils sont toujours aussi présents, car c'est un problème de société. C'est ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : Nous sommes donc d'accord. Nous pouvons donc passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé,

Vu la délibération portant approbation du Budget primitif 2021,

Considérant la volonté de la commune de poursuivre ses actions de prévention de la délinquance,

Après en avoir délibéré

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le cofinancement de l'État sur ces opérations en fonction des enveloppes disponibles**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire**
- **DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021**

Adopté à l'unanimité

**Dossier n° 8 - DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE POUR
L'ANNÉE 2021**

FINANCES

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des possibilités par la commune de solliciter le Département de la Gironde pour l'année 2021 pour certaines opérations d'investissement. Il s'agit notamment des opérations suivantes :

	Montant TTC de l'opération ville	Taux de subvention CD 33	Plafond de dépenses HT
Travaux des bâtiments dédiés à l'enseignement du 1^{er} degré : École Saint Exupéry : travaux de peinture intérieure	33 000 €	50 %	25 000 €
Enseignement de 1 ^{er} degré : informatisation	2400 €	40 %	8 000 €
travaux de voirie liés à l'accessibilité des personnes handicapées :		40 %	20 000 €
- Cours du général Leclerc	30 000 €	(2 dossiers par an)	
- Cours Jules Ferry / les Salières	45 000 €		

Monsieur le Maire : Vous voyez que nous sommes encore dans les temps pour demander des subventions, ce qui n'est pas le cas pour toutes.

Y a-t-il des questions, des remarques ? Nous pouvons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2021 et notamment les opérations d'investissement projetées

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de la Gironde les demandes de subventions correspondantes aux opérations projetées suivantes :**

	Montant TTC de l'opération ville	Taux de subvention CD 33	Plafond de dépenses HT
Travaux des bâtiments dédiés à l'enseignement du 1^{er} degré : École Saint Exupéry : travaux de peinture intérieure	33 000 €	50 %	25 000 €
Enseignement de 1 ^{er} degré : informatisation	2400 €	40 %	8 000 €
travaux de voirie liés à l'accessibilité des personnes handicapées :		40 %	20 000 €
- Cours du général Leclerc	30 000 €	(2 dossiers par an)	
- Cours Jules Ferry / les Salières	45 000 €		

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire**

Adopté à l'unanimité

Dossier n° 9 - DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE POUR LA RESTAURATION ET LA NUMÉRISATION DES REGISTRES PAROISSIAUX

FINANCES

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la visite de Madame Hélène MARTIN, archiviste experte des Archives Départementales, afin de vérifier l'état des registres paroissiaux appartenant aux archives publiques patrimoniales de la commune, il est apparu nécessaire et urgent de restaurer et de numériser les registres paroissiaux.

Une consultation de prestataires spécialisés est nécessaire pour effectuer cette mission qui devrait débuter en fin d'année 2021.

Le montant estimatif de la mission s'élève à 16 700.00 € HT soit 20 040.00 € TTC.

Le conseil Départemental de la Gironde accorde aux communes de moins de 15 000 habitants une aide d'investissement à hauteur de 75 % du montant HT plafonné à 5000 € afin de faciliter la restauration des archives publiques patrimoniales.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Gironde et d'arrêter le plan de financement pour la mission de restauration et de numérisation des registres paroissiaux comme suit :

- Montant de la mission	16 700.00 HT
- Subvention du Conseil Départemental (75 % du montant HT des travaux plafonné à 5000,00 €)	5 000.00 HT
- Autofinancement par le budget communal	11 700.00 HT

Monsieur le Maire : J'en ai parlé tout à l'heure en répondant à la question de Jean-Philippe DELCAMP, nous avons une obligation d'archivage, c'est imposé au bloc communal, et il faut donc numériser. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, j'ai rendez-vous lundi matin avec Mme MARTIN des Archives départementales pour discuter de ce dossier et comme je vous l'ai dit, avec la volonté de faire en sorte d'utiliser l'outil numérique. Lorsque nous filmons, devons-nous mettre en place un protocole lors du vote, afin de bien désigner les personnes et profiter du fait que nous soyons filmés ? Je vais essayer de négocier cela, cela nous ferait gagner du temps. Il s'agit d'une demande de subvention, car nous pouvons être aidés par le Conseil départemental à hauteur de 75 % sur un plafond de 5 000 euros. Le montant de la mission pour la Ville, qui est indispensable aujourd'hui au regard de l'état de nos registres est de 16 700 euros. Il y a donc un autofinancement du budget communal de 11 700 euros puisque la part du Conseil départemental est de 5 000 euros.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Je vous remercie, nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide au Conseil Départemental de la Gironde**
- **Approuve le plan de financement ainsi présenté pour la restauration et la numérisation des registres paroissiaux**
- **Dit que les crédits nécessaires à l'autofinancement sont inscrits au budget 2021**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire**

Adopté à l'unanimité

Dossier n° 10 - APPROBATION DU RAPPORT DU 06 FÉVRIER 2021 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES ET MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

FINANCES

RAPPORTEUR M. BLÉ

Exposé des motifs :

Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal que la CLECT s'est réunie le 06 février 2021 et a approuvé le rapport ci-joint portant sur l'évaluation financière du transfert des charges lié au transfert de la compétence voirie de la ZA de Coussères.

Le rapport de la CLECT doit alors être « approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales¹, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le Président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ».

David BLÉ : Pour comprendre un peu ce qu'est la CLECT, je vais faire un petit rappel historique. Lorsque l'association des communes s'est constituée, dont Langon, il lui fallait des moyens de subsistance et l'ancienne taxe professionnelle lui a été transférée pour de lui permettre d'avoir un budget. Chaque année, la Communauté de Communes retransfère un certain montant, les attributions de compensation aux communes. Ce montant peut être diminué ou augmenté en fonction de l'évolution de compétences. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées est donc une commission de la Communauté de Communes, où il y a un titulaire et un suppléant par commune, qui étudie ces transferts.

Le sujet d'aujourd'hui est le transfert de la zone de Coussères à Fargues, qui était avant de la compétence de la commune de Fargues et qui sera de la compétence de la CdC. Pour cela, il faut faire un calcul du coût supplémentaire qu'aura la CdC pour gérer cette zone.

Vous voyez page 90 que ce coût est estimé à 506 euros, tout comme il avait été estimé le coût pour les zones d'activités de Langon et de Toulonne en leur temps, mais le rapport de la CLECT de 2017 dit que lorsqu'il y a de premiers travaux de voirie et annexes, la commune doit prendre ses 50 %. La CLECT a donc validé ce montant de 506 euros et revalidation montant des premiers travaux de 50 % HT pris par la commune de Fargues. Page 92, le tableau récapitulatif avec les attributions de compensation indique sur la ligne de Fargues qu'ils auront désormais 506 euros de moins d'attributions de compensation par an du fait de ce transfert. Une fois que cela a été validé en Communauté de Communes, ce point doit être validé dans toutes les communes, d'où le vote de ce jour.

Monsieur le Maire : Je précise que le Président de la CLECT est Jean-Claude MORIN et que le Vice-Président est David BLÉ. Y a-t-il des questions ?

Jean-Philippe DELCAMP : Les explications sont claires, je comprends tout maintenant. Si je comprends bien, c'est un transfert de frais d'entretien des voiries.

¹ soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population

David BLÉ : Lorsque la Communauté de Communes a été constituée, elle a pris la compétence économie avec les nouvelles zones d'activité et nous avons plus tard également pris la compétence aussi sur les anciennes zones d'activités. Au fur et à mesure, elles sont transférées à la Communauté de Communes, et pour répondre précisément à ta question, c'est pour lui permettre de faire l'entretien sur ces voies. Cette zone de Coussères n'appartiendra plus à Fargues, mais sera à la Communauté de Communes et il faut estimer le coût d'entretien annuel. Il a été estimé à 506 euros. Il est bien précisé qu'il est faible.

Nous appliquons donc la même règle que pour toutes les autres communes : les premiers travaux après transfert seront à charge à moitié pour la Communauté de Communes et à moitié pour la commune. Nous ne l'avons pas vu dans le budget, mais c'est compris dedans. Nous n'avons encore jamais fait de travaux sur nos zones transférées, mais en 2021, il devrait y avoir des travaux, qui seront partagés à 50 % pour une de nos zones qui a pourtant été transférée il y a deux ou trois ans.

Il faut se doter d'une règle commune lors des transferts, parce que c'est une nouvelle propriété pour la Communauté de Communes, mais qui entraîne des frais, des frais de voirie et des frais annexes comme les trottoirs, etc. Nous avons donc pris la définition des jurisprudences en France qui fait que les annexes de voirie sont considérées comme des voiries.

Monsieur le Maire : Avons-nous répondu à ta question ?

Jean-Philippe DELCAMP : Oui, c'est ce que j'avais cru comprendre, mais je souhaitais vérifier. C'est aussi écrit dans le rapport, la question se pose de savoir pourquoi ce ne sont pas les sociétés elles-mêmes, des sociétés privées, qui utilisent et qui détériorent les voies, qui paient ? C'est une aide que nous donnons à ces sociétés privées, et personnellement je pense que c'est à elles de payer. C'est évoqué dans le dossier, cela se discute si j'ai bien compris, mais moi je suis pour que ceux qui détériorent paient.

David BLÉ : C'est un peu comme les routes départementales et nationales, nous ne pouvons pas ne pas vouloir avoir des autoroutes et des péages partout et souhaiter que les utilisateurs paient. Les utilisateurs des zones industrielles ne sont pas que les entreprises ou les propriétaires des entreprises, qui déjà créent de l'emploi, ce sont aussi les salariés, toi ou quelqu'un de ta famille, moi ou quelqu'un de ma famille. Nous n'en finirions pas forcément.

Le choix a été fait de fonctionner comme cela. On peut idéologiquement avoir son avis et tout est respectable, mais c'est le même sujet que les routes départementales, nationales et communales. La logique de cet argument irait vers des péages partout, mais ce ne serait pas forcément gérable et tenable.

Monsieur le Maire : Il faut également faire attention, car nous sommes sur des territoires avec un enjeu important pour nous, le PLUI. Si nous voulons relocaliser de l'emploi, il nous faut des zones d'activités, il faut donner envie à des entreprises de venir. Dans les territoires, notre responsabilité collective est aussi d'investir pour permettre à des gens de venir. Ce sont des personnes qui vont venir travailler, des entreprises, et lorsque les entreprises s'installent, elles

paient un impôt dont le principal contributeur est la Communauté de Communes. Par cet impôt, les entreprises font un effort important qui permet de financer une grande partie de l'action sociale. Il s'agit à mon sens d'un sujet un peu épineux et je crois qu'il est de notre responsabilité de faire en sorte que les routes servent à tout le monde.

Y a-t-il d'autres remarques ? Nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CdC du Sud Gironde du 06 février 2021,

Vu le rapport du 06 février 2021 de la CLECT en découlant,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction des estimations de transfert de charge suivantes réalisées : évaluation financière du transfert des charges lié au transfert de la compétence voirie de la ZA de Coussères.

En application du IV de l'article 1609 nonies C - V 1°bis du Code général des impôts, le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la CdC.

Le Conseil municipal,

le Maire entendu,

après en avoir délibéré

- **APPROUVE le rapport de la CLECT du 06 février 2021 joint à la présente délibération.**
- **APPROUVE le montant d'attribution de compensation pour l'année 2021 qui en découle (annexe 1 du rapport).**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire**

POUR : 27 - ABSTENTION : 1 (M. DELCAMP)

Adopté à la majorité

Dossier n° 11 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD GIRONDE : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT

FINANCES

RAPPORTEUR M. JAUNIE

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire rappelle les conditions de transfert de voirie des Zones d'activités à la communauté de communes du Sud Gironde qui avaient été actées dans un rapport de la CLECT de 2017 comme suit : « Question de l'état des voies transférées :

Outre les charges transférées par les communes à la CdC pour assurer le bon entretien des voies, il convient de se poser la question de l'état dans lequel les voies sont transférées à la CdC.

Plusieurs options ont été présentées à la CLECT et la solution retenue est la suivante :

Hypothèse retenue : Absence de prise en considération de l'état des voies dans le transfert de charge financier.

Le principe d'attribution d'un fonds de concours de la commune à la CdC lorsque celle-ci engagera des travaux sur les voies concernées est acté, avec une participation de la commune s'élevant à 50 % du montant du coût des travaux supportés par la CdC. Les travaux feront l'objet d'une planification conjointe entre la commune et la CdC, de manière à ce que les budgets communaux puissent être anticipés. »

La prise en charge du montant des travaux à hauteur de 50 % par la commune est un principe acté uniquement pour la première remise en état des voies suite à leur transfert à la CdC.

Cette disposition avait été confortée par une délibération n° 171212-14 du conseil municipal de la ville en date du 12 décembre 2017 portant modalités patrimoniales et financières du transfert des ZA communales à la Cdc.

Des travaux d'amélioration du réseau d'eau pluvial rue Léon Jouhaux, intégré à la ZA transférée à la Communauté de communes sont à réaliser en 2021. Les travaux ont été estimés à 10 000 € HT, la commune de Langon participera sur la base des règles établies en 2017 par le biais d'un fonds de concours en investissement de 5000 €.

Denis JAUNIE : Dans le prolongement de ce que vient d'énoncer M. BLÉ, des travaux d'amélioration des réseaux d'eau pluviale sur l'avenue Léon Jouhaux, sur la zone industrielle du Couloumey sont à effectuer courant 2021, avec l'attribution d'un fonds de concours de la commune de 50 % pour payer la moitié de ces travaux.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Pas de questions, nous pouvons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5214 – 16 (V), L.5215-26, L.5216-5 VI, relatifs aux fonds de concours ;

Vu la délibération du conseil municipal de Langon n°121217-14 en date du 12 décembre 2017 portant modalités patrimoniales et financières du transfert des ZA communales à la CdC,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux sur la rue Léon Jouhaux intégrée à la ZA transférée à la communauté de communes du Sud Gironde,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE de l'octroi d'un fonds de concours de 5 000 € à la communauté de communes du Sud Gironde pour la réalisation des travaux de voirie de la rue Léon Jouhaux conformément aux dispositions définies lors du transfert des ZA communales,**
- **DIT que ce fonds de concours sera versé sur présentation par la communauté de communes la facture acquittée correspondant à cette opération**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire**

POUR : 27 - ABSTENTION : 1 (M. DELCAMP)

Adopté à la majorité

Dossier n° 12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AVANCEMENTS DE GRADE

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORTEUR M. BLÉ

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier partiellement le tableau du personnel.

Cette modification répond à l'inscription des avancements de grade sur le tableau annuel, suite à l'application des Lignes Directrices de Gestion de la collectivité et à l'ouverture des postes correspondants au 1^{er} mai 2021.

Monsieur le Maire propose, l'ouverture au 01.05.2021 de :

- un poste d'attaché principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet, 16/35^{ème}
- un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- trois postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet

David BLÉ : Pour rappel, il existe dans les trois fonctions publiques – État, hospitalière et collectivités – trois corps d'agents, les catégories C, les catégories de maîtrise et les catégories A d'encadrement. Pour chacun de ces corps de fonctionnaires, il y a des grades. Il est possible de passer d'un grade à un autre. La politique de la commune de Langon est de permettre chaque année à un certain nombre d'agents de changer de grade, d'où cette délibération où Monsieur le Maire propose l'ouverture au 1^{er} mai 2021 de :

- un poste d'attaché principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet, 16/35^e ;
- un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet ;
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- trois postes d'adjoints techniques principaux de 2^e classe à temps complet.

Cette liste a été réalisée à l'issue d'une commission mixte entre responsables des personnels de la Mairie et élus, qui s'est penchée sur un certain nombre de dossiers et qui a proposé au Maire de Langon de retenir ces promotions pour l'année 2021.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Pas de questions, nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- 1. DÉCIDE de l'ouverture au 01.05.2021 de :**
 - un poste d'attaché principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet, 16/35^{ème}
 - un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
 - un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - trois postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
 - 2. DIT que les autres termes du tableau du personnel restent inchangés.**
 - 3. DIT que Les crédits nécessaires à ces ouvertures de postes sont inscrits au budget**
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire**

Adopté à l'unanimité

Dossier n° 13 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION

PETITES VILLES DE DEMAIN

URBANISME – PROJET DE VILLE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Exposé des motifs :

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable. Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués.

Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme Petites Villes de Demain par la candidature conjointe de la commune de Langon et de la Communauté de Communes du Sud Gironde.

Un courrier de la Préfecture de la Gironde nous a informé que notre collectivité a été sélectionnée pour intégrer le dispositif Petites Villes de Demain (PVD). La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de pilotage et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention. Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires et les Partenaires.

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions. À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de pilotage et après validation du Comité Régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention.

Cette démarche fait écho aux partenariats établis d'une part avec le Département de la Gironde via la convention d'équilibre et d'autre part avec la Région Nouvelle Aquitaine via l'appel à manifestation d'intérêt revitalisation afin de faire de Langon une centralité durable et d'avenir.

Monsieur le Maire : Depuis le début du mandat, j'ai précisé et annoncé qu'il était important d'entrer dans un certain nombre de conventions : contrat de ville d'équilibre avec le Département, l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) avec la Région sur la revitalisation du centre-bourg et Petites Villes de Demain sur lequel nous avons envoyé une lettre de candidature argumentée. J'en profite pour saluer le travail très important de notre Directrice Générale des Services, ainsi que le chef de projet, puisqu'il fallait dans des temps très limités argumenter la position de Langon autour d'une ville centre, autour d'une première agglomération, l'agglomération langonnaise, et les communes qui sont autour, pour faire un enjeu de centralité sur notre territoire, avec la volonté de bien être sur une notion de service public.

Cette contractualisation doit nous permettre de conforter certaines actions que nous souhaitons mettre en place. Elle nous permettra d'avoir accès à des subventions, par exemple de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, de la Banque des Territoires, de l'Agence Nationale de l'Habitat, de la CEREMA, l'agence de transition écologique. Tout cela nous ouvrira les portes.

Chantal FAUCHÉ parlera tout à l'heure de MicroFolie, en entrant dans ces projets, dès que nous monterons un projet, nous aurons de manière automatique des subventions. Il est donc important d'être reconnu dans cette dimension.

J'ai plaisir à vous présenter cette autorisation de signature, car nous avons été retenus. Nous faisons partie des communes de Gironde qui ont été reconnues pour être Petite Ville de Demain, dont la signature aura lieu mercredi prochain.

C'est la fin d'un énorme travail qui a été fait par les services pour pouvoir signer ces trois conventions. Voilà donc aujourd'hui la fin du parcours.

Jean-Philippe DELCAMP : Avons-nous une évaluation de l'impact ? Cette convention a-t-elle déjà été faite dans d'autres villes ou est-ce tout nouveau ?

Monsieur le Maire : Non, c'est tout nouveau. C'est dans le cadre du plan de relance. Des choses ont été impulsées, je crois que cela a été annoncé en septembre ou en octobre de l'année dernière. 1 600 villes sont concernées. C'est vraiment nouveau, il n'y en a pas donc pour tout le monde et il a fallu construire un dossier bien ficelé entre novembre et février pour postuler. C'est vraiment un processus nouveau et il n'y a pas d'évaluation.

En revanche, il est important de dire que la Ville a fait le choix de ne pas répondre seule, c'est également au niveau de la Communauté de Communes puisqu'il y a donc une dimension agglomération. La ville centre de Langon doit faire levier sur le territoire, notamment sur les enjeux de mobilité que nous avons souvent évoqués, vers Saint-Macaire, Fargues et un peu plus loin. En entrant dans ce genre de processus, nous pourrions être accompagnés en ingénierie et en subventions. Ai-je répondu à ta question ?

Jean-Philippe DELCAMP : Oui. Je vais bien évidemment voter pour, je comprends que l'on recherche tous les moyens pour trouver des financements et que vous ne pouvez pas parler des choses avant de les signer, mais j'ai tout de même quelques remarques sur la forme de la convention.

Je suppose qu'il s'agit d'un contrat formaté, que l'on signe tel qu'il est, et je trouve qu'il y a toujours de belles déclarations, on pourrait parler d'effet de manche là aussi. J'en ai noté quelques-unes : « *objectiver les opportunités du territoire en matière d'attractivité économique et d'emploi* », « *centralité réinventée de Langon* », sans compter le petit couplet obligé sur la transition écologique et la solidarité. C'est la forme, mais pour avoir fait moi aussi des dossiers pour l'école, je sais qu'il y a des passages obligés, que l'on est obligé de mettre.

Sur le fond, il y a la phrase : « *il traduit le projet et la volonté de l'État de donner à ses territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire* », sur laquelle j'é mets plus que des doutes. Là, je parle de l'État, je dénonce son désengagement. Ils peuvent faire de grandes déclarations, mais vous parlez de 3 milliards d'euros alors que près de 500 milliards ont été donnés aux entreprises au nom du plan de relance. Voilà la vraie mesure.

Monsieur le Maire : J'entends des réserves vis-à-vis de l'État, mais il est important de souligner qu'il n'y a pas d'effet de manche sur la volonté d'aller vers la transition écologique. Concernant la rénovation de l'école Saint-Exupéry que tu connais, c'est ce vers quoi nous allons. Il est effectivement parfois utile de mettre quelques mots-clés pour avoir les

subventions *ad hoc*, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, nous n'avons pas le droit de passer à côté de ces opportunités.

Didier SENDRÈS : Une remarque qui va en partie dans le même sens. Tout d'abord, cette charte est importante, car elle matérialise l'intérêt de l'État pour les petites villes de demain et c'est une chance pour nous que d'avoir pu faire partie de ce programme. Néanmoins, je voudrais aussi faire remarquer, je suppose que la plupart d'entre nous a lu ce texte, que l'on peut parfois se demander d'où sortent les personnes qui écrivent de tels textes dans les cabinets ministériels ou dans les cabinets préfectoraux.

J'en ai pris un au hasard : « *la mise en place de relations partenariales renforcées entre les collectivités bénéficiaires et leurs services qui s'organiseront sous l'autorité de leurs Directions Générales des Services respectives et autour d'une structuration et d'une méthodologie de travail transversale permettant de créer toutes les synergies nécessaires à l'ancrage du monde projet* ». C'est pas mal. Nous ne sommes pas idiots et nous avons compris, mais il y avait peut-être d'autres mots à choisir. C'est un problème de forme, mais cela fait également partie du sujet et, comme Jean-Philippe DELCAMP, je voulais le souligner.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres remarques ? Nous pouvons donc passer au vote, chers collègues ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE l'adhésion au dispositif Petites Villes de demain**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et toutes pièces relatives à cette affaire**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention relative au financement du chef de projet**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à déposer toutes demandes de subvention relatives aux études et opérations inscrites dans la convention d'adhésion**

Adopté à l'unanimité

Dossier n° 14 - PAYS D'ART ET D'HISTOIRE :
INSCRIPTION DE LANGON DANS LA DÉMARCHE DE VILLE PILOTE

URBANISME – PROJET DE VILLE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Exposé des motifs :

Le Label « Pays d'Art et d'Histoire » est un label délivré par le Ministère de la Culture. Véritable outil de valorisation des patrimoines et de développement, notamment par la mise en réseau du territoire sur le volet culturel, patrimonial, touristique, également celui de l'aménagement, il s'agit de construire une stratégie de protection et de valorisation du patrimoine cohérente, aussi une stratégie de redynamisation des bourgs-centre.

Le Label « Pays d'Art et d'Histoire » permet au territoire de bénéficier d'une image reconnue du public et des partenaires institutionnels, assurant un tourisme culturel de qualité, participe au développement du tourisme permettant par la suite de conserver et d'entretenir ce patrimoine, favorise la collaboration et l'émulation entre les différents partenaires en fédérant les associations existantes et les structures autour de la valorisation du patrimoine ainsi que la responsabilisation des habitants envers cet environnement ou encore permet la mise en place d'actions concrètes autour de la sensibilisation et de la valorisation du patrimoine à destination de la population.

La ville de La Réole a obtenu le Label « Ville d'Art et d'Histoire » en 2014. Ce Label a vocation à être étendu à un Pays plus large dont le périmètre correspond maintenant à :

- CdC Convergence Garonne
- CdC du Bazadais
- CdC des Communes rurales de l'Entre-deux-mers
- CdC du Réolais en Sud Gironde
- CdC du Sud Gironde
- Meilhan-sur-Garonne
- La Sauve

Dans ce périmètre, certaines villes ou villages ont un patrimoine particulier à valoriser ou proposent déjà une offre culturelle structurée. Ces communes, si elles le désirent, peuvent s'engager à être « ville pilote ». Elles assurent alors d'une part la gestion d'un lieu de valorisation du patrimoine adapté à son échelle (Centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine -CIAP-), d'autre part la proposition d'événementiels autour du patrimoine (bâti, culturel, paysager etc.).

Elles bénéficient à ce titre d'une communication particulière, entrant ainsi dans un réseau constituant le maillage du territoire labellisé.

Elles s'engagent en échange à la mise à disposition d'un lieu accueillant ce CIAP et à en assurer le fonctionnement (permanences notamment) et à proposer des animations autour du Label, en réseau avec le reste du territoire labellisé.

Étant donné le projet culturel, patrimonial et touristique de la commune de Langon, son patrimoine particulier à valoriser notamment, la commune souhaite s'inscrire dans la démarche en tant que « ville-pilote » dans le projet de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire ».

Monsieur le Maire : Nous sommes quelques-uns à siéger au Pays d'Art et d'Histoire, qui était beaucoup porté sur le Réolais, grâce à la commune de La Réole. Le choix était fait de déplacer cette compétence au niveau du pôle territorial, ce qui est une bonne chose, puisqu'il y a un vrai travail spécifique sur notre énorme territoire.

Force est de constater que Langon a aussi une histoire, que vous êtes nombreux dans la salle à connaître. Langon a un passé industriel, il y a des ruines qu'il serait intéressant de requestionner, une histoire autour du fleuve, etc. Si nous voulons avoir de la cohérence, puisque La Réole, Bazas, Villandraut, etc., sont dans ce projet, tout comme Saint-Macaire, si nous voulons garder une cohérence territoriale, il est important que notre ville, qui a une histoire différente des autres, mais qui est importante, se rattache à cette dynamique.

Je vous propose donc ce soir d'entrer dans ce projet, qui serait intéressant pour nous puisque nous pourrions nous agréger des moyens puisque l'un de nos agents est animateur Patrimoine et Architecture et qu'il viendra en appoint. Il habite d'ailleurs à Langon et nous a souvent interpellés, puisque nous avons un patrimoine remarquable un peu oublié, même si nous l'avons sous les yeux, et qu'il serait intéressant de remettre en valeur.

Voilà le sens de cette délibération. Y a-t-il des questions ? Pas de questions, nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **DEMANDE l'inscription de la ville de Langon en qualité de ville pilote dans le projet de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire »**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire**

Adopté à l'unanimité

URBANISME – PROJET DE VILLE

RAPPORTEUR : MME FAUCHE

Exposé des motifs :

La municipalité souhaite mettre la Culture au cœur du projet de ville, la possibilité de compléter l'offre culturelle par la création d'un musée Numérique Micro-Folies constitue une opportunité intéressante pour la ville.

Le projet Micro-Folie porté par le Ministère de la Culture s'articule autour d'un Musée numérique qui propose des contenus gratuits émanant des 12 établissements culturels nationaux fondateurs². En fonction du lieu choisi pour accueillir la Micro-Folie et du projet conçu pour et avec les habitants, plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le Musée numérique : un FabLab, un espace de Réalité Virtuelle, une scène, une bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité. L'objectif est de créer un espace multiple d'activités accessible et chaleureux.

Le Ministère de la Culture a fixé un objectif politique de création de 1000 Micro-Folies à l'horizon 2022 fondé sur un croisement entre les stratégies de développement culturel des DRAC et les « géographies prioritaires ». Un équilibre territorial des projets d'implantation sera recherché. Il doit conduire à renforcer et moderniser un maillage culturel de proximité en faisant converger autant que possible les dispositifs et financements associés aux territoires prioritaires France Services, Tiers-Lieux et AMI Fabrique de territoires.

Le réseau Micro-Folie permet de :

- Disposer de contenus et d'outils pour lancer sa Micro-Folie. Parmi lesquels toutes les collections du Musée numérique, les contenus fournis par les partenaires (les programmes de Réalité Virtuelle ARTE 360°, des applications avec Radio France...), des outils de médiation (la mallette pédagogique de la RMN-Grand Palais, des tutoriels d'ateliers...), des formations (prise en main du Musée numérique, FabLab ou Médiation Culturelle).
- Participer à des événements communs. Différents temps forts ponctuent la vie du réseau MicroFolie comme les lancements d'une nouvelle collection du Musée numérique ainsi que des rendez-vous nationaux ou Régionaux avec les acteurs institutionnels ou opérationnels du réseau.
- Garantir l'enrichissement de l'offre culturelle. De nouveaux contenus sont régulièrement proposés au réseau par les Micro-Folies ou par La Villette, il peut s'agir de proposition artistique, d'atelier pédagogique, de contenu de médiation ou d'offres des établissements partenaires.

En effet, le projet peut obtenir auprès :

- Des services de l'État une aide financière entrant dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de la DETR ou du FNADT
- Auprès de la Région une aide financière entrant dans le cadre de politique de redynamisation des centres villes

La ville de Langon en lien avec la communauté de communes a eu l'opportunité d'être retenue parmi les lauréats du programme National « Petites Villes de Demain » et souhaite inscrire ce

² Les douze établissements fondateurs sont : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique –Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le musée d'Orsay, le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux –Grand Palais, Universcience

projet dans le projet de ville. Pour cela, il est proposé dans un premier temps d'adhérer au réseau microfolie pour un montant de 1000 € par an.

L'adhésion au réseau permet :

- d'étudier les modalités d'implantation de la « Micro-Folie » sur le territoire (ingénierie culturelle, conseils en informatique et en signalétique) et mise en réseau des acteurs culturels et associatifs locaux
- de mettre en œuvre l'application du Musée Numérique et ses actualisations ;
- de pouvoir enrichir sa programmation avec les contenus additionnels des partenaires (ARTE, Orange...);
- de mettre en place une page Micro-Folie et des outils de communication et de médiation dédiés ;
- de former les équipes à la prise en main du Musée Numérique
- d'échanger avec les équipes du réseau Micro-Folie ;
- de bénéficier des propositions du réseau Micro-Folie

Chantal FAUCHÉ : Concernant le projet MicroFolie et l'adhésion au réseau, la municipalité souhaite mettre la culture au cœur du projet de ville et l'offre culturelle peut être complétée par la création d'un musée numérique MicroFolie. Ce projet, porté par le ministère de la Culture, s'articule autour d'un musée numérique qui propose des contenus gratuits émanant d'établissements culturels nationaux fondateurs comme le centre Pompidou, le musée d'Orsay, l'Opéra national de Paris, etc.

En fonction du lieu choisi pour accueillir MicroFolie et du projet pour et avec les habitants, plusieurs modules peuvent compléter ce musée, un espace de réalité virtuelle, un espace scénique ou un espace d'atelier FabLab. L'objectif est bien sûr de créer une plateforme numérique au service des territoires et un espace multiple d'activités accessible et chaleureux.

Faire partie du réseau MicroFolie permet de disposer de contenus et d'outils, mais aussi de participer à des événements communs, ou encore de garantir l'enrichissement de l'offre culturelle.

Enfin, ce projet peut obtenir des aides financières de l'État, de la Région. L'adhésion à ce réseau permet bien sûr une implantation sur le territoire, une mise en réseau des acteurs culturels et associatifs locaux, mais aussi une mise en œuvre de l'application et de son actualisation. Ce projet permettrait donc, parce qu'il accompagne les équipes, de prendre sa place sur le territoire.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Pas de questions, pas de remarques, nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'adhérer au réseau Microfolie**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire**

Adopté à l'unanimité

**DOSSIER N° 16- AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CONCESSION TEMPORAIRE
DE PLACES DE STATIONNEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ EUROPCAR**

URBANISME – PROJET DE VILLE

RAPPORTEUR : M. CHARRON

Exposé des motifs :

La société Europcar utilise régulièrement pour son activité commerciale les places de stationnement public situées à proximité. Afin de règlementer cette situation et de réguler le stationnement commercial afin de permettre aux résidents un accès aux places de stationnement, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de concession temporaire avec cette entreprise.

Les éléments principaux de cette convention sont les suivants

- 5 places de stationnement sont concernées par la convention
- La redevance est établie à 40 €/mois/place
- La durée de la convention a été fixée à un an reconductible de façon expresse

Serge CHARRON : Je précise qu'il s'agit de la place Kotsour et je rappelle les textes en la matière : « *Le remisage sur la voie publique des véhicules de location en attente d'affectation d'un client excède l'usage normal des droits de stationnement, le domaine public devenant une annexe du siège social de l'entreprise.* ». Il s'agit donc d'un usage non conforme à la distinction des domaines publics.

Lorsque nous voyons beaucoup de véhicules stationnés sur le domaine public, ils n'ont donc pas le droit d'y être. Un arrêté avait déjà été pris en février 2020 pour interdire cela et s'appliquait à tous les loueurs de la ville, sept à l'époque.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Pas de questions, nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention joint et toutes pièces relatives à cette affaire**

Adopté à l'unanimité

Dossier n° 17 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE

URBANISME – PROJET DE VILLE

RAPPORTEUR : M. JAUNIE

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire indique que les travaux réalisés par la Société ENEDIS au lieu-dit « Au Couloumey » ont occasionné l'implantation d'un poste de transformation et le passage d'une ligne souterraine sur la parcelle cadastrée n° 0661, section AN appartenant à la Commune de Langon (cf. plan joint au présent rapport).

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée à la Société ENEDIS. Vous trouverez jointe au présent rapport la convention de servitude.

Denis JAUNIÉ : Cette délibération concerne la construction d'un transformateur au niveau des Landelles, au Couloumey.

Monsieur le Maire : Des questions ? Pas de questions, nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique en la forme administrative régularisant la servitude accordée à la Société ENEDIS.

Adopté à l'unanimité

**DOSSIER N° 18 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE
L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DE LA VILLE DE LANGON**

ENFANCE JEUNESSE SPORTS

RAPPORTEUR : Mme CHAUVEAU-ZEBERT

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal, qu'en raison d'une nouvelle organisation du service des Affaires scolaires depuis le 1^{er} janvier 2021, le règlement intérieur de l'accueil périscolaire des écoles maternelle et élémentaire de la Ville de Langon nécessite une actualisation et un ajustement de son fonctionnement mis en place à la rentrée 2021, modifié précédemment par délibération du 04.07.2017.

Dominique CHAUVEAU-ZEBERT : En raison d'une nouvelle organisation du service des Affaires scolaires depuis le 1^{er} janvier 2021, il était nécessaire d'actualiser le règlement intérieur, joint à la délibération, afin d'ajuster le fonctionnement, en l'uniformisant sur les deux écoles publiques, la maternelle Anne Frank et l'école élémentaire Saint-Exupéry.

Jean-Philippe DELCAMP : Sur quoi portaient les modifications ?

Dominique CHAUVEAU-ZEBERT : Les modifications font suite au départ à la retraite du directeur, il fallait donc changer le nom. Elles ont également porté sur des règles de vie concernant par exemple les gardes alternées. Ce sont vraiment de petites choses qui se sont ajoutées, mais particulièrement à la suite du départ à la retraite.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? Nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation,

VU la délibération du 4 juillet 2017 portant modification du règlement intérieur des garderies et activités périscolaires,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le règlement intérieur de l'accueil périscolaire actuellement en vigueur au regard notamment de la nouvelle organisation du service des Affaires scolaires.

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster certaines dispositions complémentaires afin d'améliorer le fonctionnement de l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré,

Approuve le règlement intérieur de l'accueil périscolaire des écoles maternelle et élémentaire, joint à la présente délibération. Ce règlement abroge et remplace le règlement adopté par délibération du Conseil municipal en date du 4 juillet 2017.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement intérieur de l'accueil périscolaire et ses avenants éventuels.

Adopté à l'unanimité

**DOSSIER N° 19 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES :
RÉGULARISATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE À L'ÉCOLE SAINTE MARIE**

ENFANCE JEUNESSE SPORTS

Rapporteur MME CHAUVEAU - ZEBERT

Objet de la délibération :

Les établissements privés d'enseignement ont la faculté de passer avec l'État des contrats d'association à l'enseignement public conformément aux articles L.442-5 et L.442-5-1 du Code de l'Éducation. Ces articles prévoient que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. En application des textes législatifs et réglementaires en vigueur, la Commune siège de l'établissement doit donc participer aux frais de fonctionnement de l'école privée pour les élèves domiciliés sur son territoire, de manière obligatoire pour les classes élémentaires et les classes maternelles (la scolarisation des enfants de 3 ans étant devenu obligatoire depuis septembre 2019)

Exposé des motifs

Une délibération a été votée en faveur de l'école Ste Marie le 20 novembre 2020 concernant la participation financière de 2020.

Elle se décomposait ainsi :

- École Ste-Marie – primaire : Sur la base de 455,76 € par an et par enfant, 46 enfants concernés en 2019 soit une participation de 20 964.96 €.
- École Ste-Marie – Maternelle : Sur la base de 243,74 € par an et par enfant, 20 enfants concernés en 2019 soit une participation de 4 874.80 € (le montant de la subvention concernait la période de septembre à décembre 2019).

Hors, il apparaît que le montant de la subvention pour les enfants scolarisés en maternelle devant être calculé sur une année complète, la commune doit compléter cette participation comme suit :

- Sur la base de 1 178.65 € par an et par enfant, 20 enfants concernés en 2019 soit une participation de 23 573 €.
- La commune ayant déjà versé la somme de 4 874.80 €, le solde de la participation s'élève donc à 18 698.20 €.

Dominique CHAUVEAU-ZEBERT : À la suite de la délibération qui a été votée le 20 novembre 2020 en faveur de l'école Sainte-Marie, il a été nécessaire de recalculer la participation financière communale. Pour rappel, depuis la loi Blanquer, l'école est obligatoire depuis septembre 2009 pour les enfants à partir de trois ans.

Le montant de la subvention pour les écoles des élèves de maternelle devant être calculé sur l'année complète, cela a nécessité un réajustement. Le montant par an et par enfant est de 1 178,65 euros, il concerne 20 enfants, soit une participation de 23 573 euros. La commune ayant déjà versé la somme de 4 874,80 euros, le solde de la participation s'élève donc à 18 698,20 euros.

Jean-Philippe DELCAMP : Je vais répéter quasiment mot pour mot la raison de mon abstention. Les parents sont libres d'envoyer leurs enfants où ils veulent, mais qu'ils doivent

assumer leur choix, y compris financier. Je suis en revanche contre l'obligation pour les communes, du fait de cette loi, d'en payer les frais. Je considère que l'argent public doit aller au public, c'est une question de principe.

Monsieur le Maire : Tu as raison d'insister sur le fait que c'est la loi qui nous l'impose. C'est aussi pourquoi, dans les différentes actions que nous menons, de par les actions que nous menons par ailleurs, nous faisons en sorte que tous nos jeunes puissent avoir accès à l'engagement qui, comme l'a dit Didier SENDRÈS tout à l'heure, est dans notre ADN depuis très longtemps.

Nous passons au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Éducation et notamment les articles L 212-8, L 442-5 et L 442-9 ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la circulaire n° 2007/142 du 27 août 2007 ;

Vu la circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse n° 2012-025 du 15/02/2012,

Vu la délibération du conseil municipal de Langon en date du 20 novembre 2020 portant participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie

CONSIDÉRANT que la commune doit verser la participation due aux écoles privées sous contrat d'association concernant les élèves domiciliés à Langon ;

CONSIDÉRANT que le calcul du forfait par élève s'établit selon le principe de parité entre école publique et école privée sous contrat sur la base du coût de l'élève scolarisé dans les écoles publiques de Langon et en distinguant les élèves de maternelle des élèves d'élémentaire ;

Considérant que ce calcul est effectué par an et par élève et qu'il est donc nécessaire de recalculer la participation communale pour les enfants langonnais de plus de 3 ans sur une année entière,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE de participer au fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie au titre de l'année 2019 comme détaillé ci-après :**

	École Sainte-Marie - maternelle
Nombre d'élèves langonnais en 2019	20
Montant du forfait élève en € par an	1178,65
Total de la contribution en €	23 573

- **DIT que la commune ayant déjà versé la somme de 4 874.80 €, le solde de la participation s'élève donc à 18 698.20 €.**

POUR : 27. ABSTENTION : 1 (M. DELCAMP)

Adopté à la majorité

DOSSIER N°20 – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS DANS LES ÉCOLES LANGONNAISES

ENFANCE JEUNESSE SPORTS

RAPPORTEUR MME CHAUVEAU - ZEBERT

Exposé des motifs

Chaque année, le conseil municipal doit fixer le coût d'un élève dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Ce coût sert de base au calcul de la contribution communale qui devra être acquittée par la commune de résidence lorsqu'une école langonnaise accueille des enfants dont la famille est domiciliée dans une autre commune.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.442-5, et ses articles L.131-1, L.212-5, L.212-8, L.351-2 modifiés par la loi n°2019-791 en date du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance,

Vu la circulaire n°2012-025 en date du 15 février 2012,

Considérant que la loi du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance introduit l'instruction obligatoire des enfants dès l'âge de 3 ans,

Considérant que cette évolution implique des conséquences en matière de modalités de participation des communes au financement de la scolarité des enfants,

La présente délibération a pour objectif de mettre à jour les principes et modalités de ces participations financières pour les enfants scolarisés sur la commune de Langon,

1/ Participation des communes extérieures aux frais de scolarité des enfants résidant sur leur territoire et scolarisés dans les écoles publiques langonnaises :

L'article L.212-8 modifié du Code de l'Éducation prévoit une répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques entre les communes qui accueillent des élèves domiciliés dans les communes extérieures et ces dernières. Il notifie, notamment, que : « lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ». La commune de Langon est donc amenée à demander une participation aux communes extérieures sur lesquelles résident des enfants scolarisés dans une école publique de Langon.

Selon les cas, la participation de la commune de résidence peut-être volontaire ou obligatoire :

- **Participation volontaire de la commune extérieure** : le Maire de la commune de résidence, consulté par le Maire de Langon, donne son accord préalable à la scolarisation des enfants hors de sa commune.
- **Participation obligatoire de la commune extérieure** : pour les dérogations prévues par le code de l'Éducation (articles L.212-8 modifié et R.212-21 notamment) pour les lesquelles le Maire de la commune d'accueil est fondé à inscrire l'enfant et informe le Maire de la commune de résidence du motif ayant justifié cette inscription.

Trois cas dérogatoires entraînent obligatoirement la participation financière de la commune de résidence :

- Les obligations professionnelles des parents et l'absence de moyens de garde et de cantine ou de l'une de ces deux prestations dans la commune de résidence ;
- Des raisons médicales ;
- L'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement du premier degré de la 20 même commune.

Par ailleurs, ces mêmes articles prévoient également que la scolarisation d'un enfant dans une école d'une commune autre que celle de sa résidence ne peut être remise en cause par l'une ou l'autre d'entre elles avant le terme soit de la formation maternelle, soit de la scolarité élémentaire de cet enfant commencées ou poursuivies durant l'année scolaire précédente dans un établissement du même cycle de la commune d'accueil. Cela garantit la poursuite de scolarité de l'enfant au sein d'un même établissement jusqu'à la fin de son cycle.

- **L'inscription d'un enfant dans une « ULIS » (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) relève d'un cas spécifique** : conformément aux articles L.212-8 modifié et L.351-2 modifié, lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une décision d'affectation dans une « ULIS », cette décision s'impose tant à la commune d'accueil, qui a pour obligation de l'accueillir, qu'à la commune de résidence, qui est tenue de verser sa participation financière à la commune d'accueil.
- **L'inscription d'un enfant dans un classe dispensant une filière de langue Régionale répond également à des dispositions particulières, et il y a lieu de le préciser ici** :
 - Le secteur est déterminé par arrêté du Maire de la commune : le secteur de recrutement pour notre commune est celui de la ville de Langon
 - Les demandes de dérogation seront envisagées sous la réserve de places disponibles et l'accord financier entre la commune de Langon et la commune de résidence

2/ Participation de la ville de Langon aux frais de scolarité des enfants langonnais scolarisés dans les écoles privées sous contrat de Langon

Le code de l'Éducation, et plus particulièrement son article L 442-5, fait obligation aux communes de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association avec l'État dans les mêmes conditions que les classes correspondantes de l'enseignement public. La circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 rappelle, entre autres, les principales règles de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles privées. À ce titre, la commune de Langon est amenée à verser une participation pour les élèves résidant à Langon scolarisés dans les écoles privées sous contrat situées sur la commune. Cette participation est calculée en fonction du forfait communal s'appliquant au niveau scolaire de chaque enfant concerné (voir chapitre 3/ ci-après). Les enfants pris en compte chaque année sont ceux inscrits en classe du 1er degré dans les écoles privées sous contrat et dont les parents sont domiciliés à Langon. Un état nominatif des élèves concernés au jour de la rentrée, certifié par le chef d'établissement, doit être fourni à la commune au plus tard le 31 janvier de l'année scolaire en cours, accompagné des justificatifs de domicile des enfants concernés.

3/ Création d'un forfait communal élémentaire et d'un forfait communal maternelle

L'introduction de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans conduit la Ville à distinguer désormais un forfait communal élémentaire d'un forfait communal maternel, afin de calculer les frais

de scolarité au plus près des dépenses réelles en fonction des niveaux scolaires, qui sont significativement différents.

Ainsi :

- Le forfait communal maternelle correspondra au coût de scolarité moyen par élève inscrit en maternelle dans les écoles publiques de la commune.
- Le forfait communal élémentaire correspondra au coût de scolarité moyen par élève inscrit en élémentaire dans les écoles publiques de la commune.

Dominique CHAUVEAU-ZEBERT : Sur la base du même calcul que précédemment du coût d'un élève, ce coût sert également de base pour la participation aux frais de scolarité demandés aux communes extérieures lorsqu'une des écoles langonaises accueille des enfants dont la famille est domiciliée dans une autre commune. Cela concerne les élèves accueillis dans les écoles publiques de Langon. Il s'agit principalement de classes d'ULIS, les classes d'inclusion et de classes bilingues d'occitan. Le coût 2020 pour un élève de maternelle est donc 1 178,65 euros, et pour un élève de l'école élémentaire de 455,76 euros.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Nous pouvons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

1. **ADOPTÉ les principes et modalités de participations financières aux frais de scolarité du 1^{er} degré des enfants définis ci-dessus**
2. **CRÉE un forfait communal élémentaire et un forfait communal maternel**
3. **DIT que le secteur de recrutement pour les classes d'occitan est la ville de Langon**
4. **FIXE pour l'année 2020 :**
 - **Le forfait communal maternelle à 1178,65 € par enfant**
 - **Le forfait communal élémentaire à 455,76 € par enfant**

Adopté à l'unanimité

DOSSIER N°21 – ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

DIVERS

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Exposé des motifs

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que l'association des Maires de France a été créée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, elle accompagne et soutient ses adhérents dans l'exercice de leur mandat. Elle dispose d'un réseau territorial de 101 associations Départementales, présentes en métropole et Outre-mer. L'AMF met à disposition de ses adhérents une multitude d'outils et de services, dont plus de 10 000 conseils juridiques gratuites et individualisés, afin de les conseiller, de les informer et de les accompagner dans l'exercice de leur mandat.

L'Association publie également des périodiques comme le magazine « Maire de France », la newsletter quotidienne gratuite www.Maire-info.com, etc.

Enfin, l'Association des Maire de France et des Présidents d'intercommunalité organise régulièrement des événements thématiques, auxquels ses adhérents sont conviés, ainsi que son Congrès annuel.

Pour l'année 2021, la cotisation est de 0,166 €/habitant.

Monsieur le Maire : Je me suis rendu compte que nous n'étions pas adhérents à cette association. Nous sommes adhérents de l'Association des Maires de Gironde et en janvier, lorsque j'ai eu besoin d'avoir des informations provenant de ce réseau, car c'est structuré et des moyens sont mis en œuvre pour les maires, je n'avais pas accès à cette information, car nous n'étions pas adhérents.

Je voulais donc vous proposer d'adhérer à l'Association des Maires de France, comme beaucoup.

S'il n'a pas de questions sur ce point, nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Le conseil municipal,

après avoir délibéré,

- **DÉCIDE d'adhérer à l'Association des Maires de France,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.**

Adopté à l'unanimité

**DOSSIER N°22 – REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE
PROFESSIONNEL AGIR**

DIVERS

RAPPORTEUR MME CHAUVEAU

Exposé des motifs

Mr le Maire indique qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au conseil d'administration du lycée professionnel AGIR

Dominique CHAUVEAU-ZEBERT : Il est proposé de désigner Mme Chantal FAUCHÉ, qui était déjà représentante les années précédentes.

Monsieur le Maire : Nous pouvons passer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE de désigner :

- **Mme Chauveau-Zebert en qualité de représentante titulaire**
- **Mme Fauché en qualité de représentante suppléante**

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire : nous passons aux communications.

- Mutuelle communale :

Christophe DORAY : L'un des éléments de notre programme était de proposer à toutes les Langonaises et à tous les Langonais un contrat de santé mutualisé au niveau de la commune. Un travail a donc été initié par l'adjointe aux Solidarités, Jacqueline DUPIOL, qui a identifié plusieurs solutions et nous en avons sélectionné une.

Finalement, en travaillant sur ce projet, nous nous sommes dit que nous pouvions l'escalader au niveau de la CdC, pas seulement le laisser au niveau de la commune de Langon. C'est ce travail qui a donc été fait et qui sera présenté pour vote lundi soir en Conseil de Communauté.

Concrètement, nous allons proposer la mutuelle de l'association Axiom, association loi 1901, plus connue sous le nom de « Ma mutuelle, ma commune ». C'est une association nationale qui regroupe aujourd'hui 30 000 adhérents, plus de 3 000 communes, qui est surtout très présente sur le territoire, notamment sur la ville de Toullene. Nous avons pu constater le service proposé par l'association ainsi que les résultats obtenus.

Je vous rappelle notre objectif de d'abord favoriser le retour à l'accès aux soins de santé. Il était important pour nous de lutter contre le renoncement à se soigner, c'était la base. Il fallait ensuite, accessoirement, générer des gains en pouvoir d'achat. Le travail qui a été effectué avec d'autres collègues de la CdC a permis de valider tous ces points et nous espérons maintenant la mettre en place rapidement.

Monsieur le Maire : Merci Christophe. Y a-t-il des remarques par rapport à cela ? Il fallait bien prendre le temps et c'est une démarche que tu as également portée au niveau de la Communauté de Communes avec Jean-Claude MORIN.

- Situation Covid et Centre de vaccination :

Monsieur le Maire : Nous faisons malheureusement un point sur cette situation à chaque Conseil municipal, vivement que cela s'arrête et que je n'aie plus à le faire.

Le mois dernier, j'avais partagé ma préoccupation, car nous étions dans une situation très critique à l'hôpital. Aujourd'hui, nous sommes revenus à un niveau acceptable, mais j'étais encore en discussion tout à l'heure avec M. FAUGEROLAS, le Directeur de l'hôpital, ce n'est pas parce que c'est acceptable qu'il faut relâcher notre vigilance. Bien au contraire, nous devons continuer le respect des gestes barrières, nous devons rester très mobilisés sur le sujet afin d'éviter de nous trouver à nouveau dans une situation critique, puisque nous voyons qu'un peu partout sur le territoire, cela se met à remonter assez vite. Les chiffres qui reviennent à une certaine « normalité », mais il faut rester très vigilants.

Pour ce qui est du centre de vaccination, nous avons plaisir à nous retrouver dans la salle de spectacles, qui malheureusement ne joue plus son rôle. Le centre de vaccination a en effet enfin pu s'installer dans la salle Nougaro pour plusieurs semaines.

La commune s'est mise à sa place, ce n'est pas nous qui organisons la vaccination, mais dès le début, en votre nom, j'ai dit que la commune serait là pour être en appui et permettre une espèce de coordination sur certains sujets.

Le centre de vaccination sera sur six lignes, nous en avons annoncé quatre en début de semaine, ce qui montre que les vaccins arrivent. Installer six lignes à Nougaro, c'est bien, mais c'est surtout bien pour nos équipes puisque nous avons vu Jean-Pierre MANSENCAL et Cathy se mobiliser très fortement pendant plus d'une semaine, mais ce sont plus de 20 agents qui sont mobilisés.

Nous avons la chance d'avoir des services qui se sont montrés exemplaires sur le sujet, parce qu'encore hier soir, car lorsque l'on annonce la veille au soir qu'il pourrait être possible d'ajouter deux lignes, ils ont répondu présents, ils ne se sont pas posé la question et ont fait en sorte que nous puissions être à six lignes.

C'est bien pour notre territoire que cette installation puisse se faire à cet endroit, cela va redonner de l'air, et j'espère de la sérénité à nos concitoyens. Si vous avez l'occasion d'y faire un saut en tant qu'élus, c'est aussi l'occasion de montrer notre soutien à tous ceux qui se mobilisent. Il n'y a pas que nos services, le personnel hospitalier qui est extrêmement présent, les médecins libéraux le sont aussi, certains médecins à la retraite qui « reprennent » du service. Nous avons sollicité les pompiers et je remercie le Président du SDIS, Jean-Luc GLEYZE, que j'ai sollicité, car là aussi il fallait agir dans l'urgence. Cela a pris cinq minutes et nous avons la présence des pompiers qui viennent en appui.

Il y a énormément de bénévoles et je remercie encore une fois Jacqueline DUPIOL qui avec notre réseau de solidarité a pu, comme nous le faisons depuis le début du mandat, mobiliser des bénévoles et des structures associatives comme la Croix-Rouge et autres.

Nous avons donc aujourd'hui quelque chose qui est pas mal puisque tous les acteurs se sont regroupés. Je crois que nous pouvons donc être contents d'avoir travaillé tous ensemble pour avoir ce centre qui est juste derrière nous.

- Commerces, « Mon centre-bourg a un incroyable commerce », plateforme :

Jean-Jacques LAMARQUE : La semaine prochaine, le 31 mars, le top départ d'une opération appelée « Mon centre-bourg a un incroyable commerce » sera donné. Nous avons répondu voilà quelques mois à un Appel à Manifestation d'Intérêt Régional et Langon en a été lauréate. Nous allons donc entrer dans une phase opérationnelle. Il s'agit d'un dispositif d'accélération et de renforcement de l'offre commerciale qui nous permettra également de lutter sur la friche commerciale même si elle a beaucoup évolué dans notre centre-ville. Cela permettra d'attirer des porteurs de projets, qui ont déjà un projet réel, mais aussi ceux qui n'osent pas encore franchir le pas pour des raisons économiques, le risque, etc.

C'est une opération que nous menons en collaboration avec la Communauté de Communes, le but étant d'impliquer le maximum d'acteurs économiques lors d'un week-end dont je vais vous parler dans un instant, des administrés, des consommateurs, des commerçants, des

experts en création d'entreprise et bien sûr d'un côté des porteurs de projets, et de l'autre côté des propriétaires de locaux vacants aujourd'hui encore.

Il s'agit donc d'un marathon qui va se dérouler les 21 et 22 mai, on n'y courra pas, bien sûr, mais le but sera de favoriser des rencontres entre ceux qui ont réellement un projet d'entreprendre, c'est-à-dire des porteurs de projets à potentiel, et puis des acteurs privés et publics de notre territoire comme des propriétaires de locaux qui se prêtent au jeu, qui sont d'ailleurs assez nombreux.

C'est un travail en équipe qui donnera la chance à ces porteurs de projets, grâce à des *coachs* de mesurer la faisabilité de leur projet et de tester en situation réelle.

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que nous allons proposer aux commerçants d'être abrités le temps d'un week-end dans une cellule commerciale vide du centre-ville, avec l'accord des propriétaires. Ils seront donc en situation réelle, ce qui leur permettra de rencontrer des consommateurs, des banquiers, mais aussi de pouvoir tester des actes de vente, tester leur travail qui deviendra peut-être quotidien.

Autre point intéressant, un peu la cerise sur le gâteau, les consommateurs, les administrés, vous, pourront voter pour les projets les plus intéressants et des cadeaux seront offerts aux projets les plus intéressants.

Je rappelle la date, les 21 et 22 mai prochains et j'en profite pour souligner, si vous le permettez, Monsieur le Maire, l'action de la Communauté de Communes avec la Chambre de Commerce via La Poste, pour la digitalisation de l'offre commerciale « *Ma ville, mon shopping* », dont nous avons déjà parlé et qui est une offre numérique permettant aux commerçants de bénéficier d'une vitrine numérique simple d'utilisation, d'un service *click & collect* et de la livraison à domicile par La Poste ou par le commerçant.

Nous avons fait de premières démonstrations dans les rues et nous nous sommes aperçus que c'est d'utilisation simple et que cela séduisait les commerçants que nous avons rencontrés. Élément important, il n'y a pas de frais pour être sur la plateforme ni sur les ventes réalisées, et ce, jusqu'au 30 septembre. Au-delà de cette date, il y aura 5 % de frais sur les ventes réalisées, sachant que nous sommes dans la fourchette très basse des prix qui sont pratiqués aujourd'hui, car nous avons plutôt affaire à du 10 %.

Je terminerai en disant qu'une rencontre des commerçants a été réalisée en plein air sur la place du Général de Gaulle, à l'initiative de Monsieur le Maire, où les commerçants ont été nombreux à venir. Monsieur le Maire leur a présenté la nouvelle manager de commerce dont nous avons déjà parlé. Nous sommes revenus sur des actions menées, nous avons écouté le retour des commerçants. Monsieur le Maire a eu un discours très positif qui, je pense, a été apprécié. L'initiative devra être renouvelée.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Jacques. Deux ou trois petits points rapides avant de passer la parole à Chantal FAUCHÉ.

- Mesures phoniques et étude d'impact de l'autoroute :

Je vous ai adressé deux courriers, le premier des Autoroutes du Sud de la France, et nous serons tous d'accord pour dire que la réponse n'est pas acceptable et ne nous convient pas. Avec les collègues, Serge CHARRON en particulier, nous allons donc nous mobiliser sur le sujet, nous allons essayer de lancer une étude phonique afin de bien mesurer l'impact. En effet, l'autoroute se doit de respecter certains niveaux sonores. Par rapport à ce qui avait été évoqué dans le courrier, et afin d'être indépendants, nous avons fait le choix de ne pas le demander à l'autoroute, parce c'est souvent ceux qui créent les nuisances qui paient les études, mais de la prendre à notre charge. Nous travaillerons donc cela, nous l'étudierons. Nous avons sollicité un rendez-vous pour nous rendre *in situ* avec eux.

- Fermeture annoncée de la Trésorerie de Langon :

Autre information, et j'espère faire plaisir à Jean-Philippe DELCAMP, pour montrer parfois les contradictions de l'État. Aujourd'hui, nous avons un discours très sincère sur la présence des services publics au cœur de notre ville, en particulier de notre Trésorerie. Nous avons découvert que celle-ci, qui joue un rôle de proximité auprès des collectivités et de nos concitoyens va quitter Langon, ce qui n'est pas bon signe, alors que nous sommes une sous-préfecture et que nous entrons dans tous les programmes. Je me suis donc permis de faire un courrier, avec un certain engagement, rappelant que nous avons besoin de ces services, avec le discours politique que nous portons dans les différents contrats et pour rappeler qu'il est important pour notre territoire d'avoir cette trésorerie à Langon.

- Arrivée du nouveau Directeur des Services Techniques :

Je voulais également vous annoncer que le nouveau Directeur des Services Techniques sera le 15 avril, puisque Valérie TÉCHINÉ est maintenant partie depuis une semaine ou 15 jours. Nous avons eu la chance que le recrutement puisse se faire assez rapidement.

- Airbus :

Vous avez également vu que nous communiquons beaucoup sur Airbus, car là aussi, c'est important, ce sont des bâtiments qui appartiennent à l'État. Nous devons montrer à l'État que nous avons besoin de ces bâtiments pour faire levier sur le territoire. L'État souhaite *a priori* vendre de manière assez rapide, mais il faut que cette vente fasse levier sur le territoire, il faut qu'elle puisse permettre de repositionner de l'emploi et de l'activité. De nombreux acteurs sont intéressés par ces bâtiments et l'État a la possibilité, et je l'ai invité à aller dans ce sens, de pondérer un peu dans le choix lorsque cela entre dans sa politique nationale.

Aujourd'hui, lorsque l'État se positionne avec un plan de relance, la volonté de la réindustrialisation, la volonté d'un soutien fort à l'emploi, je dis qu'il doit être cohérent par rapport à ces bâtiments Airbus et non pas éventuellement en faire une plateforme logistique, ce qui ne serait pas très pertinent pour nous.

Pour le moment, c'est l'État qui a la main, mais je ne désespère pas d'avoir un rendez-vous prochainement avec eux pour continuer à essayer de rappeler qu'il est important pour nous que cela fasse levier.

- Actions de sensibilisation Environnement :

Chantal FAUCHÉ : Comme vous le savez, l'excellence environnementale est l'une des principales thématiques développées dans notre projet de ville. Tout en menant ce travail de longue haleine, nous souhaitons envoyer des signaux aux Langonais pour les assurer de notre détermination à construire ensemble la ville de demain.

C'est donc dans cet esprit que nous leur proposons une série de rendez-vous pour les rendre acteurs, à leur mesure, dans cette démarche. Une campagne d'affichage est d'ailleurs prévue pour le démarrage la semaine prochaine sur les planimètres et les abribus, sur le thème « Ensemble, prenons soin de la nature ».

Nous avons débuté mercredi dernier par la distribution des économiseurs d'eau. Cette distribution perdurera jusqu'à la fin du mois d'avril au Centre technique. Viendront ensuite la distribution et la démonstration des pièges à frelons asiatiques, avec la présence de Philippe FAUCHÉ, notre apiculteur, le samedi 10 avril de 10 heures à 12 heures 30, sur la place des Carmes.

Le 24 avril, toujours de 10 heures à 12 heures 30 et toujours sur la place des Carmes, nous distribuerons des nichoirs à oiseaux et à chauves-souris, réalisés par notre menuisier et nous en profiterons pour faire une action de sensibilisation aux moustiques tigres.

Il faut savoir que nous menons en parallèle une réflexion sur l'éradication des pigeons et que nous préparons une jolie action, « Jardiniers de ville », qui consiste en la végétalisation de nos rues. Cette opération est en préparation et nous commencerons à rencontrer les Langonais d'ici une semaine.

Pour finir, nous aurons un grand rendez-vous le 5 juin prochain à 9 heures devant l'échelle des crues afin de faire notre matinée de nettoyage citoyen. Et si l'époque nous le permet, ce sera clos par le partage de repas, ce que nous espérons.

Monsieur le Maire : Merci Chantal. Tu aurais pu ajouter que tu travailleras dans les prochaines semaines sur les études préliminaires avec le chef de projet, puisque c'est induit dans notre budget.

Chantal FAUCHÉ : Voilà. C'est le travail de longue haleine.

Jean-Philippe DELCAMP : Je voulais rebondir sur Airbus, car il nous reste tout de même plus de 2 hectares avec des locaux, je ne sais pas trop si cela peut intéresser, mais c'est tout de même un gros morceau. Je ne sais pas si l'État, les communes, les Départements ont demandé des aides pour remettre le site en état, mais je sais, c'est que lors du lancement de l'A380, il y avait eu toute une publicité autour de cela. Il avait été dit que cela allait créer des emplois, que ce serait une manne pour nous.

Ce que je constate, c'est que cela l'a surtout été pour Airbus. L'État a payé 6 millions pour l'aménagement du Pont de Pierre, je ne sais pas combien ont payé les communes et le Département pour l'aménagement de tout le site. Il y a également eu l'aménagement pour les convois extraordinaires qui a aussi coûté à l'État. Tout cela, ce sont des aides qui ont été données pour la relance industrielle. Pour Airbus, c'est un *remake* de « Prends l'oseille et tire-toi ». C'est-à-dire qu'ils ont pris l'argent public et ils partent.

Tout à l'heure, vous parliez d'emploi, mais c'est un chantage à l'emploi. Ils vont bénéficier des 15 milliards pour l'aéronautique, mais ils licencient tout de même 15 000 personnes. C'est l'un des exemples de ces grands groupes industriels qui profitent du tiroir-caisse de l'État.

Je voulais aussi juste dire rapidement, c'est une actualité locale que j'apprends ce matin : XPO Logistique va fermer, 25 salariés vont être licenciés, 25 familles restent sur le carreau et là ce n'est pas le Covid. XPO n'est pas une petite entreprise, mais un grand groupe international. Ce groupe avait racheté Norbert Dentressangle pour 3 milliards et cinq ans plus tard, ils revendent, non pas parce qu'ils sont en faillite, mais pour, comme ils le disent eux-mêmes, créer de la valeur pour leurs actionnaires. C'est en fait pour augmenter des dividendes, c'est une simple opération spéculative, mais en attendant, 25 personnes vont être licenciées.

Le Président d'une Communauté de Communes de la Drôme, parce que c'est la même histoire un peu partout, a parlé d'« *annonce écoeuvante et des pratiques à vomir* ». Je ne peux que souscrire et exprimer ma solidarité avec les salariés de XPO.

Monsieur le Maire : Je souhaite pour ma part me concentrer sur le niveau local et ce qui est en jeu au niveau des bâtiments Airbus, c'est avec l'État. Je veux que nous nous focalisions là-dessus pour bien faire entendre le message. J'étais ce matin à Bordeaux où j'ai rencontré différents acteurs, pour bien rappeler notre position.

Pour XPO, c'est un sujet assez sensible. En tant que Président de la Communauté de Communes, j'ai mobilisé les services pour aider à la reprise. Je suis resté assez discret sur le sujet, car c'est effectivement très délicat lorsque des personnes vont rester sur le carreau. J'essaie, avec le jeune directeur de ce pôle, Loan BENTEJAC, de faire savoir qu'il y a une potentialité énorme avec la volonté de reprise de l'humain. Nous sommes donc sur le sujet et nous devons arriver à trouver une solution pour tout le monde.

Y a-t-il d'autres interventions ou pouvons-nous considérer que notre Conseil est terminé ? Je vois que quelques-uns d'entre vous sont pressés, je crois qu'il y a un match.

Je vous souhaite une bonne soirée à tous. Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.